

la mare, l'œil du paysage



texte : Bertrand Sajaloli
photographies : Stéphane Rocher et collectif Valimage-Loiret Nature Environnement

la mare, l'œil du paysage

Programme ValMares 

Protection des droits d'auteurs : la reproduction, sous quelque forme que ce soit, des textes et photos figurant dans cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation de leurs auteurs.

Produit par Valimage, association photo-vidéo Loi de 1901, Tavers (45)



et Loiret Nature Environnement,
association de protection de la nature et de l'environnement Loi de 1901, Orléans (45)



Avant-propos

L'ouvrage « la mare, l'œil du paysage » fait partie intégrante d'un programme de sensibilisation sur les mares intitulé ValMares (VALoriser, se Mobiliser pour l'Aménagement et la Restauration de l'Eau qui Sommeille).

Il reprend l'intégralité des photographies de l'exposition éponyme, accompagnées d'un important texte de référence signé Bertrand Sajaloli, Maître de Conférences en géographie à l'Université d'Orléans qui anima le volet « les mares, des potentialités environnementales à revaloriser » du Programme National de Recherches sur les Zones Humides et fut le directeur du Pôle-Relais Mares et Mouillères de France.

Porté par Loiret Nature Environnement – association d'étude et de protection de la Nature-le programme ValMares s'inscrit en aval de nombreuses actions d'envergures nationales, régionales et locales qui souhaitaient démontrer les intérêts multiples des mares. Tombées en désamour, ces petites zones humides sont pourtant riches à bien des points de vue : source de biodiversité évidente et reflet d'un patrimoine culturel important, elles sont un lieu d'éducation privilégié et méritent l'attention de tous.

Les actions labellisées ValMares, sont focalisées pour l'essentiel sur deux territoires : le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire et le Pays Sologne Val Sud et s'articulent autour de trois volets complémentaires. Un volet scientifique qui s'attache à améliorer la connaissance de la biodiversité des mares car pour protéger, il faut d'abord connaître. Un autre volet qui s'adresse plus spécifiquement aux communes afin de les aider à préserver et mettre en valeur les mares de leur territoire. Enfin, un dernier volet destiné à sensibiliser le plus grand nombre pour encourager une prise de conscience collective sur la nécessité de donner un coup d'arrêt à la disparition des mares.

Valimage, association agréée Jeunesse et Éducation Populaire, dédiée à l'éducation à et par l'image à travers la pratique de la photographie et de la vidéo, a organisé la coordination et la préparation de l'exposition photographique « la mare, l'œil du paysage », l'encadrement artistique et technique étant assuré par le photographe Stéphane Rocher.

Le principe sous-tendant le travail de préparation de l'exposition est la réalisation, par chaque photographe, d'une *série* (principe de l'écriture photographique) axée sur le contenu sensible qu'inspire la mare au photographe. Les mares, sources de mystère et de rêverie, ne sont donc pas ici traitées strictement d'un point de vue naturaliste, mais à travers l'émotion qu'elles suscitent chez ceux qui l'observent.

Le groupe de photographes amateurs, composé pour moitié d'adhérents de Valimage et pour moitié d'adhérents de Loiret Nature Environnement, a réalisé les prises de vues au cours de l'année 2009, du printemps à l'automne. Des sorties communes ont permis d'abord d'appréhender le thème, qui a été par la suite travaillé individuellement sur le terrain. De nombreuses séances de lecture d'images ont permis de débattre en commun de la pertinence des clichés réalisés, de leur association pour former des séries, et de la présentation finale. Ces séances ont été encadrées par Stéphane Rocher et Valimage. Ce travail collectif a ainsi abouti à la réalisation de douze séries photographiques, dont une a été en outre l'objet d'un travail d'écriture par les élèves d'une classe de sixième du collège Sainte Croix – Saint Euverte d'Orléans.

Par ailleurs, Stéphane Rocher a également réalisé une série de treize photographies de mares dans des paysages nocturnes baptisée « Origine du monde ».

Le texte de Bertrand Sajaloli reprend cette thématique de la mare, œil du paysage, et, par un regard sur leurs origines, leur histoire, leurs richesses naturelles et leurs bienfaits environnementaux, par une vue plus intimiste sur les sentiments que leur contemplation éveille, propose une stratégie de préservation de ces perles d'eau.

Nous espérons que cette double approche, artistique et naturaliste, de la mare, saura toucher les lecteurs et mobiliser le public afin de protéger au mieux ce biotope fragilisé et devenu quasi invisible. Nous souhaitons également rendre cet « œil du paysage » à nouveau attrayant et précieux.

*Didier Papet, président de Loiret Nature Environnement
Eric Chevalier, président de Valimage
Robert Wyns, vice-président de Valimage*

La mare, l'œil du paysage

*Mon pays, mon pays a des mares
où je lis le soir les ombres qu'y font les oiseaux en passant ...
Mon pays, mon pays a des mares
où se reflètent les gestes fous des fugitifs, et se ride la mémoire des vents...
Des mares, des mares, des mares,
comme sur mon pays les pas lourds du destin qui se forme et descend ...
Mon pays, mon pays lis toi-même
au fond de tes mares l'histoire liée aux présages, dans tes mares pareilles
en toute chose aux yeux magnifiques des mourants ...*

Louis Aragon
La Diane Française

Familière, modeste, rassurante, la mare, avec ce charme discret qu'ont les objets maintes fois vus sans être regardés, ces objets qui rappellent à l'ordre enfoui des travaux et des jours, que l'on associe à une cour de ferme, à un tablier en vichy bleu, à une toile cirée délavée, à une boîte de sucre au décor d'angélus, la mare donc, petit miroir des campagnes, revient dans le paysage. Fidèle figure de l'humilité, de la disponibilité, elle incarne, comme toutes ces héroïnes rurales, ces Cosette, ces Fadette, ces lavandières qui ont ridé ses eaux, des temps révolus, des temps rythmés par les saisons, par la ronde des pluies et des frimas, des labours et des moissons, par les fêtes votives et les comices agricoles, les feux de la Saint Jean, les épousailles et les funérailles. Des heures moins clémentes peut être, mais plus harmonieuses quand femmes et hommes vivaient au sein d'une nature, domestiquée certes, mais riche, foisonnante, non encore simplifiée à l'extrême, blé et gazon alignés à perte de vue, jardins verticaux ventousés à de hautes façades de béton, parcs urbains clos comme des cimetières. La mare revient.

Et avec elle un désir quotidien de nature, de correspondance céleste, de racine campagnarde, mais un désir simple, aisé, à la portée de tous, au pas de sa porte, au bout du

Ouvrir l'œil !

chemin de terre où l'on promène son chien. La mare, petit paradis, est une réponse rudimentaire à la peur d'un monde par trop artificialisé et inhumain.

On la retrouve, donc. On la creuse, on l'invente. On l'exonde. On la pare, on la grime. On la veut coquette auprès des chaumières rénovées, des pavillons à la rusticité clinquante, sourcils géranium, paupière lavande, cils pétunia, iris aux éclats verts des lentilles aquatiques, pupille nantie de mobiles en bambous qui balancent au gré d'une eau japonisante. La mare, cet œil longtemps collé par les larmes de l'oubli, la mare, ce regard terrestre qui a failli s'éteindre, s'ouvre de nouveau. Et partout, avec un engouement qui ne cesse de surprendre, elle suscite la sympathie, l'enthousiasme, le dévouement. Municipalités, pays, départements, régions, ministères, programmes européens succombent à ces beaux yeux, à ces yeux doux, à ces gros yeux qui n'ont ni froid, ni poudre mais charment et convainquent, et lui accordent faveurs et financements. Comment ne pas chercher dans cet œil du paysage les marques de quelques sortilèges, de puissants enchantements ? Ne sont-elles pas, ces vasques aquatiques, les repères des sorcières et des fées ? N'y meurt-on pas aussi de ne plus avoir envie de vivre ? La corde pour les uns, la mare pour les autres ! Et on voudrait qu'elle ne nous regarde pas avec des yeux de mourants ! Fi donc ! La vie l'anime davantage ! C'est elle qui envoute ! C'est elle qui attire ! Foisonnante, primitive, recommencée, la mare atteint des richesses naturelles inégalées. Jardin édénique, oasis isolée, îlot de biodiversité où chacun s'émerveille. On s'y rend en rang serré durant l'enfance, deux par deux, main dans la main, en chantant des comptines : tintamarre, marabout, bout de ficelle...

Mais qui est-elle cette eau si changeante ? Que nous disent ces yeux ? Que nous cachent-ils, que nous révèlent-ils quand penchés sur eux nous y voyons, nous y sondons notre image ? Yeux de terre, yeux d'homme s'observent et ces regards échangés créent ce livre. Entremêlées, images et lignes, s'y cherchent et s'y répondent. La photographie y traque l'indicible, le texte le tangible mais l'essentiel est entre les deux ! Et il va falloir ouvrir l'œil afin de mieux connaître la mare et la distinguer de ces sœurs aquatiques, retracer son histoire et avec elle la multitude d'usages et de bienfaits de ses eaux si généreuses. Et il va falloir aussi les observer jusqu'au fond, jusqu'à la rétine, pour en déceler les merveilles naturelles et s'y rincer enfin nos propres yeux pour en déceler les charmes et les mystères. C'est ce que fit le volet du Programme National de Recherche sur les Zones Humides (PNRZH) consacré aux mares dont nous avons été le responsable.

Mare subst. Fem. Eau qui s'amasse dans les terres baffes, & qui n'a point d'issue, qui se fêche fouvent dans les grandes chaleurs. Ce mot vient du latin mara ou de l'Allemand Maraft qui signifie un lieu bourbeux ou Marefcageux. D'autres croient qu'ont l'a ainsi appelée, quafi referens parvum mare, d'autres le dérivent du faxon maer, qui signifie la mer. D'autres de mara, qui signifie une rigole ou conduite d'eau qu'on fait dans l'es prez pour les arrofer.

Dictionnaire Universel, contenant tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les sciences et les arts (...) Recueilli et complété par feu Messire Antoine Furetière de l'Académie Française (1690)

Qu'est ce qu'une mare ? Comment la distinguer d'un étang ou d'un lac minuscule ? Une marnière, une retenue collinaire, un bassin de décantation autoroutier, une vasque de jardin appartiennent-ils à la famille des mares ? À partir de quelle taille, la flaque devient-elle mare et la mare, étang ? Sont-elles naturelles ou creusées de main d'homme ? Ces questions récurrentes sont au cœur des réflexions entourant la protection de ces petites pièces d'eau dans la mesure où l'on ne gère bien que ce que l'on connaît bien. Mais, à ces interrogations d'apparence banale, il est malaisé de donner une réponse immédiate. La littérature scientifique et les dictionnaires offrent un premier secours : la mare y est traquée à travers l'évolution historique de ses définitions. Mais dire ne suffit pas à saisir un objet si fluctuant, et c'est le terrain qui prend à grand-peine le relais. Car, à la formidable méconnaissance du nombre de mares métropolitaines (de 600 à 700 000 au moins, davantage sans doute !), s'ajoutent des incertitudes sur leur localisation. Une mare pour cent habitants, une par km², voici en effet deux belles formules mais où sont elles ? Dissimulées au fond des bois, étales dans les micro-parcelles du bocage non remembré, parées de gazon ras et de balançoires au centre des villages, comblées d'immondices et mises au ban de l'espace social, ou encore alignées le long des routes dans la complète indifférence des usagers ?

La mare, un objet aquatique non identifié ?

Du XVI^e siècle à nos jours, la cinquantaine d'ouvrages lexicographiques ou scientifiques consultés, révèle la grande diversité des paramètres retenus. Les principaux critères de définition relèvent de la taille, des types d'écoulement, des usages, du lieu et des facteurs de formation, de la profondeur, de la qualité de l'eau, de la biologie, de la provenance de l'eau et de sa permanence mais les seuils retenus par les différents auteurs demeurent très flous et les critères discriminants très variables. Quelques pistes apparaissent cependant.

Dans les tous premiers ouvrages, c'est-à-dire le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne (1549), *L'Agriculture et la Maison rustique* de Charles Estienne et Jean Liebault (1583), le *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses* de Pierre Richelet (1680), le célèbre *Dictionnaire Universel*, d'Antoine Furetière (1690), la mare eau qui s'amasse dans les terres basses et qui n'a point d'issue, creux plein d'eau et de bourbe ne peut être confondue avec l'étang qui, artificiel, muni de chaussées, doit pouvoir être mis à sec. C'est donc le critère de stagnation et d'absence de maîtrise des eaux qui prévaut : aujourd'hui encore l'étang se distingue de la mare par sa bonde ou son système de vidange qui permet d'en vider l'eau et non par sa taille proprement dite. Celle-ci est en effet rarement abordée : la mare est un *amas d'eau*, un *bassin*, une *fosse*, une *citerne* mais aucune mesure n'est fournie. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert (1756) dit de l'étang qu'il *diffère du lac en ce que le lac est plus grand et de la mare en ce que la mare est plus petite*. Mais c'est la seule mention connue : hier comme aujourd'hui, la taille ne fait ni la mare, ni l'étang : beaucoup d'entre eux sont donc bien plus petits que des mares !

Avec le XX^e siècle, l'intérêt lexicographique pour la mare se tarit. Dans les ouvrages édités avant la fin du XIX^e siècle, sa description occupe quinze lignes en moyenne (et jusqu'à 45 lignes dans le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e* de Pierre Larousse) ; dans la dernière édition du Larousse en 10 volumes (1982), sept lignes suffisent à la qualifier. C'est qu'elle a perdu l'essentiel de ses utilités ! Si les références anciennes s'attardent à décrire ses nombreux usages et leur géographie, si elles abordent avec force détails la manière de la construire et de l'entretenir, la mare n'est plus à la fin du XX^e siècle « *qu'une petite nappe d'eau dormante* ». De même voit-on monter le discrédit qui les affecte : « *souvent préférable à l'eau des puits et des citernes* » mi- XIX^e, on « *devra les supprimer toutes les fois que cela sera possible* » dans le *Dictionnaire Général des Sciences* de 1905.

Dans les dictionnaires généralistes contemporains, la mare est donc négligée et semble livrée aux seuls canards : ses valeurs domestiques et rurales ont disparu, ses richesses

biologiques non encore reconnues. Dans les ouvrages scientifiques, la mare n'existe pas en tant que telle mais s'insère dans des paragraphes discutant de la notion de lac ou d'étang. Jusqu'aux années 1990, l'intérêt des chercheurs pour ces petites zones humides est extrêmement réduit. Le renouveau vient d'Outre-manche avec la publication de nombreux ouvrages, notamment le *Collins Field Guide to Freshwater Life* de R. Fitter et R. Manuel (1986), consacrés aux *ponds*, c'est-à-dire aussi bien aux mares qu'aux étangs puisque la traduction française du terme est double. Aux critères de taille et de stagnation des eaux s'ajoute le rayonnement solaire qui doit atteindre le fond, ce qui suppose tout à la fois une profondeur limitée, une stratification thermique de l'eau modérée et la possibilité pour la faune et la flore de se développer sur les berges et le fond. De même, une grande attention est portée aux mares temporaires et à la biodiversité. En langue française, le *Guide de la Faune et de la Flore des Lacs et Étangs d'Europe* de B. Mulhauser et G. Monnier (1995) constitue sans doute le premier ouvrage destiné au grand public synthétisant ces différents critères.

Enfin, l'absence de statut juridique de la mare gêne également sa prise en compte dans les documents d'aménagement, ce d'autant plus qu'elle ne connaît la plupart du temps aucune identité foncière. En effet, si quelques définitions ont été proposées par les hommes de droit au XIX^e siècle, elles n'ont pas d'effet juridique. « *Une mare est une grande fosse creusée pour servir de réservoir aux eaux pluviales* ». Dans tous les cas elles sont « *peu étendues* » (A. Daviel, *Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau*, 1845, T. III. A. Picard, *Traité des eaux, droit et administration*, 1896, T. IV). La jurisprudence considère que constitue une mare, « *une dépression sans écoulement naturel, recouverte d'eaux stagnantes* », quelle que soit d'ailleurs la cause des déversements ou infiltrations qui les ont produites. Les mares sont néanmoins considérées juridiquement comme constituant des zones humides, c'est-à-dire, selon la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, confirmée par celle du 31 décembre 2006, *des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*. La mare est ainsi une zone humide reconnue par la loi qui affirme dans son article 1 que *l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général*. Pour autant, elle reste insaisissable et toujours aussi difficile à cerner quand l'on arpente nos campagnes.

Quelle vérité-terrain ?

Toute cette littérature scientifique et historique a donc été confrontée aux inventaires de terrain. Deux points essentiels en ressortent. Il est, d'une part, impossible d'enfermer l'objet-mare dans une liste de critères dûment quantifiés et paramétrés, notamment à cause de la grande variabilité temporelle de ces milieux. En effet, à partir de quelle durée de submersion une mare temporaire n'est plus une mare : un mois, un semestre, une année toutes les décennies ? D'autre part, les pièces d'eau qui échappent par un ou plusieurs traits physiologiques ou fonctionnels aux paramètres retenus, doivent néanmoins être assimilées à des mares en raison de leur fréquence, de leur diversité et de leur richesse biologique. Les ignorer serait rendre à l'anonymat et à la confusion des dizaines de milliers de petites zones humides. Les anciennes marnières échappent ainsi *stricto sensu* à la rubrique mare en raison de leur trop grande profondeur et de leur stratification thermique, les boires de la Loire également car elles sont intégrées dans des eaux courantes lors des inondations. Que dire enfin de la multitude des étangs solognots dont les bondes, endommagées, n'ont plus été ouvertes depuis un demi-siècle et qui rejoignent ainsi la famille des mares ? La discussion s'est donc engagée sur la recension de ces *objets-limites* : mares liées au lit mineur d'un système fluvial, mares alimentées par une source, mares de sites d'extraction de matériaux, mares reliées entre elles par un système de fossés actifs, mares de décantation ou d'alimentation des étangs, mares de très faible profondeur mais de très grande superficie, réserves d'eau, lavoirs, retenues collinaires, mares temporaires fugacement en eau... Elle a permis un inventaire critique des critères de caractérisation (physiologie, temporalité, connexion) et a débouché sur une définition de la mare, ensuite adoptée par le Pôle-relais « Mares et mouillères de France » dont nous fûmes initiateur et directeur de 2002 à 2007.

Cette définition repose sur quatre paramètres caractéristiques (superficie, profondeur, renouvellement de l'eau, fonctionnement) et quatre propriétés associées (potentiel biologique, productivité, variété biologique et hydrologique inter-annuelle, pouvoir tampon).

« La mare est une étendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable et de 5 000 m² au maximum. Sa faible profondeur qui peut atteindre environ deux mètres, permet à toutes les couches d'eau d'être sous l'action du rayonnement solaire, ainsi qu'aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contextes rural, périurbain voire urbain. Alimentée par les eaux pluviales et parfois phréatiques, elle peut être associée à un système de

fossés qui y pénètrent et en ressortent ; elle exerce alors un rôle tampon au ruissellement. Elle peut être sensible aux variations météorologiques et climatiques, et ainsi être temporaire. La mare constitue un écosystème au fonctionnement complexe, ouvert sur les écosystèmes voisins, qui présente à la fois une forte variabilité biologique et hydrologique inter-annuelle. Elle possède un fort potentiel biologique et une forte productivité potentielle ».

Au terme de cette recherche épistémologique, le flou sémantique inhérent à l'objet subsiste et ne doit pas être levé. Malgré d'indéniables paramètres descriptifs, la mare reste surtout le produit d'une désignation sociale. Ceci motive une approche lexicale ouverte : à une mare-modèle qui permet de saisir l'immense majorité de ces petites zones humides s'ajoute une liste d'objets apparentés, échappant pour l'un ou l'autre des critères à la définition ci-dessus. Selon le bon vouloir des sociétés locales ou selon les conditions géographiques du milieu, ces lieux d'eau mériteront ou non le désignatif de mare. A chacun sa mare donc ! Ou plutôt à chacun sa pièce d'eau, car un gestionnaire des emprises autoroutières préférera désigner comme bassin de décantation ou de retenue d'orage, ou encore débourbeur, le plan d'eau qui correspond parfaitement à la définition de la mare énoncée plus haut. Qu'importe ! Si le terme de mare écorche légèrement la bouche de l'ingénieur, comme celle du technicien agricole d'ailleurs qui préfère retenue collinaire et autre bac-tampon de lutte contre l'érosion, l'important est que les mares vivent, qu'elles accompagnent les évolutions des activités anthropiques et avec elles les envies humaines de nature. Sont-elles naturelles, d'ailleurs, ces petites pièces d'eau ?

La mare, une origine naturelle ?

Les mares naturelles existent, mais elles sont peu nombreuses (moins de 5% sans doute) et doivent être associées, d'une part, aux processus géomorphologiques susceptibles de façonner des creux et, d'autre part, aux phénomènes hydrogéologiques et hydro-climatiques susceptibles de les remplir d'eau. On distingue ainsi : les *mares-dolines* liées à la dissolution du calcaire et, avec elles, l'ensemble des dépressions résultant d'un processus d'altération chimique du substrat géologique ou de la formation superficielle sur lesquels elles se placent ; les *mares issues de l'action du froid* lors des dernières glaciations (mares-pingo, mares liées à des palses ou des processus péri-glaciaires d'érosion comme les mardelles), les petits lacs ou grandes mares de montagne forgées par les glaciers (mare-verrou) ; les *mares volcaniques* associées à des phénomènes explosifs (maar) ou effusifs (petits lacs de cratères) ; les *mares d'arrière dune* (appelées *pannes* en Picardie) et plus généralement toute la gamme des mares littorales

enregistrant les interactions entre dynamiques érosives et accumulatives ; les *mares fluviales* correspondant à d'anciens bras morts ou à des secteurs temporairement inactifs de l'écoulement fluvial. D'autres, enfin, sont liées à une érosion éolienne (mares de déflation) ou à une érosion intervenant sur le versant (mouvement de masse créant une contrepenne qui se remplit d'eau).

Si les mares naturelles sont rares, et condamnées à une apparition fugitive quand elles ne sont pas entretenues, bien des dépressions naturelles ont été mises à profit par l'homme pour maintenir ou créer un point d'eau. Dans les plateaux du Sud-Ouest du Bassin de Paris qui conservent d'innombrables dépressions fermées de forme ovale, il apparaît probable que durant les premières étapes de peuplement (au Néolithique, notamment), utiliser une mare naturelle, c'était d'abord éviter de creuser une fosse. Ainsi, faut-il affirmer avec force que dans leur immense majorité les mares sont des constructions humaines. Les écosystèmes qu'elles accueillent, quelle que soit leur richesse, sont de ce fait d'origine anthropique. Cela confère aux usages des mares qui déterminent morphologie et entretien, un élément clef de la compréhension biologique de ces lieux d'eau.

La présence, l'usage, une affaire de lieu !

Or, l'usage est avant tout relié à la localisation géographique : l'eau domestique est proche des maisons, l'eau d'abreuvement des chevaux de débardage au cœur des forêts, celle dévolue aux bestiaux ponctue les prés... Dès lors, l'élaboration d'une typologie géographique permet de relier lieu, usages des lieux, morphologie des mares et même menaces ou valorisations contemporaines. Elle repose sur la soumission de la mare à la valorisation de l'espace dans lequel elle s'inscrit et distingue les mares en contexte d'habitat, marquées par la domination des fonctions résidentielles, industrielles ou de service, et celles situées hors contexte d'habitat qui se scindent en mares liées aux infrastructures de transport, mares agricoles et non agricoles. Appliquée à quatre régions caractéristiques de la région Centre, la Beauce céréalière, les confins de Sologne de l'Est et de la polyculture du pays Fort, et enfin, les bocages non remembré du Chatelet-en-Berry et partiellement remembré de Châteauneuf-sur-Cher, cette typologie reflète la diversité des liens entre mares et territoires ruraux.

Dans le canton de Châteauneuf-en-Thymerais, aux confins de la Beauce et du Thymerais, le rôle des mares dans l'organisation du tissu villageois est déterminant. La moitié d'entre elles sont à l'intérieur du bourg ou du hameau : grimées de gazon ou de thuyas, parées de bancs vernis, plutôt qu'abandonnées et comblées, elles constituent d'incontestables lieux de

mémoire et d'agrément. Toujours en contexte d'habitat, la disposition des mares autour des fermes isolées renvoie aux minutieux traités de géographie rurale de l'Entre-deux-guerres dans lesquels la ferme beauceronne à cour carrée est précautionneusement décrite. Néanmoins, la fin des basses-cours rend caduque l'existence de nombreuses mares qui dès lors ne remplissent plus que des fonctions ornementales ou de captage des eaux pluviales. En dehors de l'espace bâti, les mares de champ représentent aujourd'hui près de 25% de l'effectif global traduisant ainsi la disparition totale d'un élevage qui fut naguère très prospère. Dès lors, le type de situation géographique peut être corrélé à une menace ou à un contexte gestionnel particulier. En contexte d'habitat, les mares-centre sont aujourd'hui d'autant moins menacées de disparition que la péri-urbanisation est active, elles posent pourtant la question d'une gestion écologique compatible avec la vision aseptisée et néo-urbaine de la nature. Par contre, bon nombre de mares en périphérie immédiate du hameau ou du village connaissent des comblements massifs faute d'intégration fonctionnelle très claire à la vie villageoise. Elles réclament donc des mesures de protection qui s'apparentent essentiellement à une réflexion relevant de l'écologie urbaine (trames verte et bleue, notamment). Pour les fermes isolées, la réduction drastique des effectifs semble révolue et une double fonction, ornementale au centre de la cour, et de collecte des eaux pluviales à l'extérieur des bâtiments, paraît très répandue. En outre, le maintien des fonctions piscicoles de certaines mares est fréquent même s'il relève surtout du souci d'offrir une activité ludique aux enfants de l'exploitation. Hors contexte d'habitat, la situation apparaît beaucoup plus inquiétante. Les mares de champ, qui pour l'essentiel sont d'anciennes mares de pâturages, font encore l'objet de fréquents comblements. Les arguments à déployer pour assurer leur maintien ne peuvent être qu'agricoles, comme la lutte contre l'érosion des sols et l'aménagement de mares-tampon. Enfin, les mares liées aux îlots boisés ou aux petits bois jouent un rôle cynégétique si déterminant que leur présence n'est pas remise en cause.

Dans le canton de La Chapelle d'Angillon (Cher), aux confins de la Sologne de l'Est et du Pays Fort, la prédominance des mares hors contexte d'habitat (77,7 %) et l'importance de la mosaïque bois-lande (45% de l'espace cantonal) contrastent fortement avec la Beauce. Les mares de landes, de friches et de taillis (20%), essentiellement utilisées à des fins cynégétiques, attendent des modes de gestion compatibles avec la poursuite de la chasse, tout comme celles des forêts de feuillus (26%). Quant aux mares de prairie rase (19%), associées à l'élevage bovin, elles doivent être étudiées en intégrant les conditions techniques et sanitaires de cette activité. En contexte d'habitat, la classification s'est heurtée à la morphologie du bâti villageois, le caractère très lâche de l'habitat amenant souvent à considérer qu'un espace agricole pouvait être inclus dans le village.

Le canton du Châtelet-en-Berry, au bocage non remembré, montre l'extrême fréquence des mares de prés ou de prairies (519 mares, soit 60%) et la nette prééminence des mares liées à un habitat dispersé (92 mares de fermes isolées, soit 10,7%, contre à peine 33, soit 3,8%, situées en habitat groupé). Marqué par une exceptionnelle densité de mares (864 sur 5 communes, soit 6,2 au km²), ce canton présente un exemple caractéristique de région traditionnelle d'élevage dominée par l'embouche du bœuf charolais. Cela se traduit par une surface toujours en herbe prépondérante (64% de la SAU) alors qu'aucune mutation agricole notable ne semble devoir modifier cette petite région bocagère de polyculture et d'élevage. En revanche, le canton de Châteauneuf-sur-Cher, immédiatement au Nord-Est, montre un gradient dans l'évolution des structures agraires, le bocage remembré du sud laissant progressivement la place, lorsque l'on s'approche de Bourges, à un openfield céréalier, de fortes densités de mares précédant ainsi un semis très lâche. Stade ultime de cette évolution, la commune de Jouarre (Val de Marne), à l'Est de Paris sur le plateau briard, recèle des mares surtout forestières (43 sur 80) car l'intensification des pratiques agricoles, la spécialisation des cultures ont fait disparaître la grande majorité de ces lieux d'eau. On arrive souvent dans ces régions d'agriculture intensive à une extrême simplification de la répartition géographique du semis : les mares sont soit masquées dans les bois et les îlots boisés, soit à proximité immédiate des corps de bâtiments.

En définitive, les régions d'élevage, au bocage non ou peu remembré, restent les plus riches en mares (6 mares par km²). Les régions de polyculture en sont encore bien pourvues (1 à 2 par km²) et tous les types géographiques bien représentés. Au contraire, les régions d'openfield vivent dans le souvenir de ces pièces d'eau qui ne subsistent plus que dans les bois ou à proximité immédiate de l'habitat (0,2 à 0,5 par km²). Par ailleurs, cette approche typologique pose au premier chef la question de la réduction drastique de leur nombre. Il ne reste aujourd'hui guère plus que 10% des mares présentes au début du siècle, plus de la moitié ont disparu depuis les années 1950. En outre, un tiers des mares rurales encore inscrites dans les paysages est directement menacé d'abandon et de disparition. Retracer l'histoire des mares n'est donc plus un détour élégant mais bien une nécessité impérieuse pour les conserver. Il s'agit, en redécouvrant les usages anciens, de renouer un dialogue entre homme et eau. L'œil est ouvert et attend qu'on le regarde.

Origine du monde

Mon métier de photographe, tel que je l'ai construit depuis une douzaine d'années, consiste à monter des expositions autour de séries photographiques produites à mon initiative ou plus généralement à celle de commanditaires.

Si l'époque est à la définition d'un auteur par la confrontation de son regard à un objet unique ou à un mode opératoire répété, ma curiosité m'empêche toute identification à ce modèle.

Puisqu'il faut malgré tout se définir dans son travail, il me semble que deux grandes thématiques ressortent de ces années consacrées à l'image. Une première, celle de la route, abordée dans une grande transversalité, qui me permet de passer d'approches paysagères à d'autres plus humaines ou sociologiques. La seconde thématique, celle d'une intimité, à comprendre dans sa définition la plus large, est celle qui nous intéresse ici.

En effet, quand Loiret Nature Environnement m'a demandé la production d'une série photographique sur les mares du territoire ValMares, je me suis demandé, comme je le fais régulièrement, quel était le point de vue qui n'est généralement pas présenté sur le sujet. Il m'a semblé que la nuit pouvait-être une réponse (malgré les difficultés techniques qu'elle engendre en lumière naturelle) tout en apportant un certain sentiment d'intimité au milieu.

L'enchaînement des idées a fait que le titre « Origine du monde » m'a semblé synthétiser ce cheminement. Au delà de la référence, bien entendu sans prétention, à Gustave Courbet, il dit l'intimité nocturne de cette nature qui s'abandonne à la pose, tout en évoquant ce milieu humide dont la vie nous dit-on est sortie...

Stéphane Rocher

Stéphane Rocher



Origine du monde







Histoire de l'œil

*Considérant que l'établissement d'une mare communale s'impose au bourg de Thimert ...,
considérant que l'eau est une nécessité indispensable pour les besoins des ménages,
l'alimentation des animaux domestiques, les nécessités hygiéniques et l'extinction des
incendies... une mare communale de 10 ares sera établie à Thimert*

Délibérations du Conseil Municipal de Thimert (Eure-et-Loir) 5 octobre 1900

Au vu de l'extrême discrétion des traces qu'elles ont laissées dans les sources textuelles ou iconographiques, on serait tenté de dire que les mares sont sans histoire ! Trop petites, trop fréquentes, trop vues, trop faciles à creuser ou à boucher, souvent éphémères, trop utiles mais si modestement indispensables, les mares passent à travers l'époussette de l'historien. Il n'en retient dès lors que de brèves et parfois peu représentatives mentions : nuisance locale, conflit de propriété, ressource exceptionnelle... Et encore, doit-il affronter un corpus documentaire lacunaire, disparate, et montrer un véritable acharnement à confronter des archives qui n'accordent guère à ces zones humides qu'une attention géographiquement ponctuelle et temporellement limitée. Or, autour des mares se nouent pourtant les liens les plus familiers entre les zones humides et les sociétés locales. Elles sont omniprésentes en milieu rural au XIXe siècle et témoignent depuis le Néolithique des relations quotidiennes de l'homme à l'eau. Ainsi, l'histoire des mares apparaît-elle tout à la fois muette et primordiale, essentielle mais sans paroles. Une première interrogation concerne l'utilisation des sources historiques disponibles pour traquer leur présence, et en particulier le recours aux documents iconographiques anciens et à l'hydronymie. Une seconde aborde la panoplie de leurs usages et l'éventail de leurs fonctions, ce qui conduit bien sûr à dégager, au moins sur les deux derniers siècles, les grandes phases de création et de disparition des mares en les associant aux enjeux économiques et sanitaires de chaque période. Du XVIIIe siècle à nos jours, la commune de Thimert, aux confins du Perche et de la Beauce, se prête bien à cette chronique car l'eau y est rare et les mares intimement liées à l'évolution sociale et économique des communautés villageoises.

Des sources iconographiques intermittentes et trompeuses

Les sources iconographiques les plus usuelles sont les cartes topographiques, les plans cadastraux, et depuis plus de soixante ans les photographies aériennes : tous ont l'avantage de couvrir tout le territoire national mais le lourd handicap de mal saisir l'objet.

Avec les cartes topographiques, on se heurte au double écueil de l'échelle et de la reconnaissance sociale. Ainsi, nul besoin de consulter les magnifiques cartes de Cassini, éditées au 1/ 86 400e, les mares ne pouvant au mieux y figurer que par un point minuscule. Inutile également de recourir aux premières éditions des cartes d'État major de la première moitié du XIXe siècle adoptant le 1/ 80 000e ni même aux cartes au 1/ 50 000e, pourtant fréquemment actualisées jusqu'à la fin du XXe siècle, qui prennent très mal en compte ces trous d'eau. En effet, si l'on accorde à la mare une superficie moyenne de 2 000 m², sa représentation sera inférieure au mm² dès cette dernière échelle. En outre, elle rentre alors en concurrence avec d'autres figurés ponctuels (château d'eau, route...) qui lui sont préférés. Enfin, même la carte au 1/ 25 000e est mensongère ! Ainsi, si l'on prend les cinq communes du canton du Chatelet-en-Berry, 112 mares y figurent alors que 864 ont été repérées sur le terrain. Dans celui de la Chapelle d'Angillon, la proportion est toute autre puisque 337 figurent sur la carte mais seulement 314 sur le terrain. Et encore, l'impression de quasi exhaustivité est trompeuse car seules 167 apparaissent à la fois sur le terrain et sur la carte !

Avec les plans cadastraux, les déconvenues sont d'un autre ordre. L'échelle, le 1/ 2 000e, est adaptée aux mares mais le cadastre est un document à vocation fiscale. S'il relève le moindre détail des structures foncières, il n'a pas vocation d'en inventorier les éléments paysagers. Or la mare ne compose que très rarement une parcelle cadastrée. Sa figuration sur les feuilles, sa mention dans les matrices cadastrales ou dans les états de section ne dépendent que du bon vouloir du propriétaire qui en fait déclaration et de la volonté de l'agent qui la reporte précautionneusement sur le plan. Le cadastre est donc le document le plus délicat à utiliser car il donne la double illusion de l'exactitude et de l'exhaustivité. À Thimert, par exemple, il est impossible de se servir sans précaution du bel ensemble diachronique que constituent pourtant les différentes éditions cadastrales (cinq de 1819 à aujourd'hui) car, selon les fois, les mares vont être reportées ou effacées par l'agent du cadastre. De même, la dernière édition repère encore un grand nombre de mares pourtant disparues depuis plus de 30 ans : l'insignifiance de l'objet fait que l'on ne prend même pas soin de l'effacer ! Dans le canton de la Chapelle d'Angillon, le cadastre est même moins précis que la carte topographique, les mares cynégétiques étant souvent gardées secrètes par leurs propriétaires.

Le recours aux photographies aériennes comme support identificateur des mares s'avère également délicat. Les mares, masquées par tout couvert arbustif ou arboré, disparaissant à l'ombre des bâtiments d'exploitation, ne sont à coup sûr identifiables que dans les champs ouverts, c'est-à-dire là où les cartes topographiques les recensent avec satisfaction. En outre, un grand nombre d'artéfacts en brouille la perception : aires hydromorphes, arbre isolé, sont parfois perçus comme des mares. En définitive, les données photographiques ne semblent véritablement utiles que dans des aires à forte accapuration privative, encloses et aux paysages ouverts.

A ces sources iconographiques systématiques et spatialement complètes, s'ajoutent parfois des plans terriers et des cartes très précises correspondant au dénombrement des seigneuries ou des abbayes durant l'Ancien régime. À Thimert, un registre de 1734, détaille en 86 feuillets à grande échelle, l'occupation du sol d'environ la moitié de la commune actuelle. Les mares, toutes représentées, sont particulièrement nombreuses : chaque ferme en est dotée d'au moins trois qui semblent répondre à des besoins distincts. À Étampes, en 1250, un plan de la cité figure une mare au pied des fortifications. À Jouy-le-Potier et à Ardon, dans le Loiret, sur le plan d'arpentage de La Motte et du Boury de 1706, mares forestières et mares prairiales sont nettement distinguables. De même, les plans d'alignement des routes, très fréquents à la fin du XIXe siècle, détaillent parfaitement paysages et aménagements humains, dont de très nombreuses mares, sur une bande de quelques dizaines de mètres de part et d'autre de la nouvelle voie. Toutes ces sources très localisées sont bien entendu une chance pour l'historien des eaux dormantes qui peut prouver la pérennité pluri-séculaire de quelques mares. Mais, leur caractère ponctuel, fragmentaire, tant dans le temps que dans l'espace, gêne la construction d'une géohistoire de ces lieux d'eau.

Avec les cartes postales, très nombreuses durant la Belle Époque et les Années Folles, le danger est tout autre. On y voit fréquemment des communautés rurales, rassemblées, endimanchées, posant, près des troupeaux, devant la mare communale au centre du bourg ou du hameau. Si des comparaisons systématiques avec la situation actuelle motivent la réalisation de couples photographiques hier-aujourd'hui révélant que près des deux tiers des mares ont laissé la place, comme dans le Cher et en Beauce, à des aires de stationnement ou à des surfaces enherbées, l'emploi de ces cartes postales est malaisé. Elles composent des allégories champêtres, répondent à une nostalgie rurale et à une folklorisation des campagnes très vives au début du XXe siècle qui ont conduit les photographes séduits par le pittoresque à de véritables mises en scène tardives.

Des sources textuelles disséminées

Contrairement aux étangs, lacs, rivières, voire tourbières, les mares sont des objets historiques non identifiés : elles sont toujours absentes des répertoires et index des archives départementales (ou autres). Les traquer, c'est donc consulter d'épais dossiers consacrés soit aux lieux où l'on pressent qu'elles s'immiscent soit à des thématiques plus générales, comme les séries Eau, Voirie ou Santé. On dispose néanmoins, en sus des séries archivistiques lacunaires et intermittentes déjà évoquées, de deux principaux types de sources textuelles, l'hydronymie d'une part, les registres de délibérations des conseils municipaux, d'autre part.

L'hydronymie, pan de la toponymie consacrée aux lieux d'eau, connaît dans toutes les régions françaises un dynamisme que traduit la publication de lexiques et recueils spécialisés. L'atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France, Orléanais, Perche, Touraine de 1994, réalisé par Simoni-Aremboux, révèle l'usage vernaculaire au sens de mare de pas moins de huit termes : *mare* et *mareau*, *fo(u)sse*, *marchais*, *doué*, *vivier*, *fontaine*, *gargouille*, *patrouillas*, auxquels s'ajoutent pour la région Centre *arrivoir*, *canche*, *douve* et *mo(u)rtier*, et encore, si l'on se réfère à des lexiques antérieurs, les termes de *bain* ou *baigneau*, *creute* ou *crotte*, *trou*, *écuelle*, *abreuvoir*, *lavoir*, *routoir*, *pigras*, *margouille*, *mariette*, *marnette*, *mardelle*, *vaches* et *poules* qui désigneraient alors le lieu où bovins et volailles s'abreuvent et s'ébattent. Il s'en dégage à la fois une gamme d'usages domestiques ou agricoles, comme les Fosses aux Jars, aux Bœufs, aux Ânes, aux Cochons, aux Loups, aux Cannes... mais aussi spirituels comme la Mare Bénite, la Mare Catherine, le Trou Marie. Si l'inspiration chrétienne domine, elle n'a pas effacé le paganisme des campagnes comme l'attestent les hydronymes de la Fosse aux Fées, la Mare aux Charmes, les Fosses au Tonnerre ou au Sorcier qui renvoient directement à une pratique de sorcellerie bien attestée en Beauce, en Sologne et dans le Berry : des jeteurs de sort, les *grêlex* avaient le pouvoir de provoquer de soudains orages en agitant violemment l'eau d'une mare.

Les registres de délibérations des conseils municipaux de toutes les communes de France, peu utilisés dans une perspective d'histoire de l'environnement en milieu rural, constituent un corpus continu favorisant la confection de cette chronique des relations quotidiennes entre l'homme et l'eau. À Thimert, de 1838 à aujourd'hui, à partir des dix volumes disponibles, ont été relevées toutes les mentions afférentes à l'eau. Les mares, communales surtout, y occupent une bonne place mais aussi les puits, les citernes, les travaux de drainage ainsi que l'évocation des épisodes climatiques violents et la diffusion du progrès en matière de gestion de l'eau.

La chronique de l'eau dormante à Thimert (Eure-et-Loir)

Pièce d'eau la plus répandue dans les campagnes, la mare joue un rôle déterminant dans la vie des communautés villageoises. Autour d'elle se déroulent les jours et les heures du quotidien : les besoins en eau tant pour les hommes que pour le bétail ou le potager, la production de biens marchands, la diffusion des innovations techniques. Construite de main d'homme, elle est également un lieu de partage et de rassemblement, comme l'attestent les foires aux bestiaux, le linge lavé en commun, les fêtes votives, les assemblées révélées par les cartes postales du début du XXe siècle. Mais ces formes de sociabilité entraînent aussi des disputes et des clivages qui rythment l'ordinaire. Entre Beauce et Perche, la commune de Thimert, dont la superficie est de 3 000 hectares, apparaît densément peuplée dès 1851 avec ses 855 habitants, soit environ 30 habitants au km². Elle comprend alors un bourg, Thimert, et treize hameaux inégalement habités. Si la vocation céréalière est déjà marquée, c'est la polyculture associée à l'élevage ovin qui domine. Les ovins sont en effet omniprésents dans la Beauce du XIXe siècle (au moins 10 000 à Thimert !) et les prairies assez répandues. On pressent l'ampleur des besoins en eau pour abreuver ce cheptel, auquel il faut adjoindre toutes les basses-cours et, bien sûr, toute la gamme des utilisations domestiques. Or, l'eau est absente. La nature perméable du calcaire de Beauce, l'éloignement de toutes les rivières confèrent aux mares une importance majeure. Dans ce récit marial, quatre périodes sont à distinguer.

De 1838 à 1870, c'est l'âge d'or des mares. Leur nombre augmente avec la croissance démographique des hameaux, elles supplantent les puits non encore équipés de pompes fiables et performantes ; convoitées, elles suscitent de nombreux conflits. Toutes les séances du Conseil pointent les efforts de la municipalité pour en préserver la qualité, pour en acquérir les droits d'usage et de propriété, pour les créer ou les agrandir, pour en réguler les utilisations afin d'en maintenir la jouissance publique. L'arrêté du 28 juin 1851 concernant les eaux des mares publiques et l'écoulement des eaux pluviales considère *qu'il convient de réserver le peu d'eau qu'il reste dans les mares publiques pour les besoins journaliers des habitants privés de mares particulières et que d'ailleurs, comme mesure de sécurité, il convient de la réserver pour le cas où un incendie viendrait à éclater*. Il s'ensuit une interdiction *de prendre l'eau aux mares pour l'arrosage des jardins et pour bâtir et de prélever de l'eau dans les ruisseaux les alimentant*. Cet âge d'or marque l'ampleur croissante des besoins en eau dans un contexte de pénurie et la faculté des mares à y répondre. Dans ce fragile équilibre entre milieu naturel et sociétés rurales, la mare communale, bien collectif, est au cœur du système social.

De 1870 aux premières années du XXe siècle, la mare apparaît toujours essentielle et convoitée mais, maçonnée, contrôlée, elle subit la concurrence du puits qui se manifeste dès les dernières heures du Troisième Empire. On trouve alors la première mention négative des mares en remarquant que : *les hameaux se composent d'exploitations agricoles relativement importantes qui exigent un approvisionnement d'eau assez considérable, et qu'ils ne sont alimentés sous ce rapport que par des mares qui restent à sec une partie de l'été*. Le puits et la pompe n'ont pourtant pas éliminé la mare. D'une part, leur entretien est complexe et onéreux : la mare, plus fidèle, toujours disponible, même pour les plus démunis, est là pour suppléer le puits. D'autre part, elle a conservé des usages essentiels que révèle la séance du 5 octobre 1900 placée en tête de ce chapitre. À sa suite, le Conseil exproprie même un notable et creuse une mare dotée d'un *lavoir, de vannes, de clôtures préservatrices devant en même temps servir à étendre le linge lavé*.

Les registres permettent également, notamment entre 1870 et 1905 quand ils sont les plus nourris (cinq des dix volumes), d'esquisser une typologie des usages des mares en distinguant trois vocations, domestiques, agricoles et artisanales.

Les usages domestiques, primordiaux, concernent au premier chef l'eau de cuisine, l'eau pour la toilette sans que pourtant l'on sache précisément si l'eau de boisson était prélevée en partie à la mare ou préférentiellement au puits. Il n'en est pas de même du lavage du linge qui, par les aménagements qu'il suscite (construction de *lavoir équipé*) et la réglementation des autres usages qu'il réclame, connaît de très nombreuses mentions. Les séances du 18 mai 1890 et du 8 juin 1890 décident, pour la mare du Petit Hanche, *qu'un escalier en maçonnerie permette de puiser l'eau et de laver le linge* et, qu'une fois agrandie, la mare soit dotée, de l'autre côté, d'un *abreuvoir en pente douce pour faciliter l'abreuvement des bestiaux*. On voit là l'association de trois usages à partir d'un même point d'eau. Celles du 4 juin 1902 et du 1er mars 1903 lancent enfin la construction d'un *lavoir en maçonnerie et d'un mur de soutènement à la mare publique du bourg de Thimert, pré Taillefer et l'établissement d'un barrage-vanne pour l'alimentation de l'abreuvoir et du lavoir*. Au même moment, toutes les mares communales sont clôturées par des murs identiques. Ainsi, au tournant du siècle, apparaissent les mares maçonnées, équipées de *lavoir* et de systèmes hydrauliques ; elles constituent aujourd'hui un élément clé du petit patrimoine rural.

Les usages agricoles rassemblent tous les besoins en eaux pour les animaux et le jardin. A proximité des habitations, les mares vivier et celles dévolues à la basse-cour, généralement privées, servent également pour l'arrosage des jardins familiaux montrant ainsi une autre configuration d'usages qu'il s'agit de contrôler. Le 10 novembre 1852, il est question de

conserver aux habitants de Tresmeau le droit d'abreuvoir au vivier de M. de la Pérelle. Le 28 juin 1851, le conseil municipal fait observer *que les eaux des mares publiques sont basses et que beaucoup de personnes, soit pour l'arrosage de leur jardin, soit pour bâtir, contribuent à cette baisse des eaux*. Il décide donc *qu'il est défendu à tout habitant d'empêcher l'écoulement des eaux pluviales pour s'en servir à leur passage à faire remplir ses mares ou citernes privées, ces eaux devant avant tout servir à l'alimentation des mares publiques qui sont communes pour tous*. La mare communale est l'eau du plus humble. Elle doit être protégée. Les mares abreuvoir répondent aux besoins en eau d'un cheptel bovin et ovin que l'on a vu considérable. La séance du 14 avril 1846 évoque une mare le long d'un chemin *où passe une grande quantité de bestiaux* qui s'y abreuvent, celle du 18 juin 1874 rejette la pétition des habitants de Thimert réclamant l'agrandissement d'une mare au motif de *l'importance de l'eau pour les bestiaux et en cas d'incendie*. Aux portes des villages, des mares, aux deux pentes douces et pavées se faisant face, étaient traversées par les troupeaux que l'on nettoyait un peu avant qu'ils ne pénètrent en ville. A l'écart des hameaux, les grandes fermes beauceronnes à cour fermée accueillent alors sept mares dotées chacune d'une vocation particulière (abreuvement petit et gros bétail, basse-cour, vivier, eau pour jardin, pour usages domestiques, eau de réserve issues des toits des bâtiments d'exploitation).

Les usages artisanaux des mares communales relèvent de la sécurité publique. La lutte contre l'incendie est en effet la grande affaire du bourg et des hameaux où dominent les habitations en bois. Dans tout le corpus, cette nécessité est mise en avant tant par la municipalité que par les particuliers : les mares communales, plus grandes, plus accessibles, sont au centre du système de prévention. Par ailleurs, si l'utilisation de l'eau pour la construction est fréquemment évoquée, le rouissage du lin et du chanvre n'apparaît qu'au détour des textes, car il ne concerne, vu la poly-fonctionnalité des mares communales et le caractère collectif de leur utilisation, que les nombreuses mares privées aux usages plus spécialisés. C'est aussi le cas pour toutes les autres utilisations artisanales, telles le trempage du bois de construction, la récolte de l'osier, l'élevage des sangsues.

Au terme de cette période allant de 1870 à 1905, la plus riche pour l'histoire des mares, c'est la notion de ressource en eau qui caractérise le mieux les rapports quotidiens du beauceron à ces petites zones humides. L'eau reste rare, convoitée et souvent insuffisante. Malgré les progrès techniques et la concurrence des puits munis de pompes, les mares n'ont jamais été aussi nombreuses qu'en ce début du XXe siècle. Agrandies, régulièrement curées, maçonnées, équipées, elles font la fierté des villages et rassemblent, sur les premières cartes postales, les communautés villageoises au grand complet.

De 1905 à l'adduction d'eau dans la commune de Thimert (de 1933 à 1939), la mare subit une dépréciation progressive. La question de la qualité et de l'insalubrité des eaux dormantes prend le pas sur celle de la ressource en eau et accompagne le discrédit des mares communales, pourtant toujours utiles. Déjà, la loi du 21 juin 1898 sur la police rurale marque la préoccupation hygiénique de l'État. L'article 24 stipule que *le préfet peut interdire la vidange des étangs et autres mares d'eau non courantes, dans le cas et dans les lieux où cette opération serait de nature à compromettre la salubrité publique*. L'article 25 interdit *de faire rouir du chanvre ou du lin dans les abreuvoirs et lavoirs publics*. De même, le Code général des collectivités territoriales (loi du 21 juin 1898) mentionne (article L. 2213-29) que *le maire doit ordonner les mesures nécessaires pour assurer l'assainissement et, s'il y a lieu, la suppression des mares communales placées dans l'intérieur des villages ou dans le voisinage des habitations toutes les fois que ces mares compromettent la salubrité publique. A défaut du maire, le préfet peut, sur l'avis du conseil d'hygiène, décider la suppression immédiate de ces mares*. Dans les registres consultés, la première suppression d'une pièce d'eau apparaît le 17 février 1901. La séance du 20 août 1905, consacrée à l'élaboration du règlement sanitaire municipal, tend à protéger les puits *contre toute infiltration d'eau superficielle* en les plaçant *à une distance convenable des fosses à fumier et à purin, des mares et des fosses d'aisances*. De même, *la création de mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale. Les mares et fossés à eau stagnante seront éloignés des habitations ; ils seront comblés s'ils sont nuisibles à la santé publique*. Dès lors, les mares renferment des eaux corrompues, délétères, miasmatiques pour reprendre les expressions en vogue. Même si les usages précédents subsistent encore, les mares disparaissent presque complètement des registres de l'entre-deux-guerres. Car l'eau potable arrive. En 1935, le premier château d'eau est construit, en 1939, tous les hameaux sont reliés au réseau d'adduction. Le robinet triomphe, la mare s'efface.

De 1939 à la fin du XXe siècle, la mare focalise toutes les critiques. Insalubre, inutile, arriérée : la modernité agricole et le progrès social exigent son comblement. La séance du 31 mai 1939 décide de l'aliénation d'une partie de la mare communale de la Picotière au motif *que cette mare menace de s'étendre et d'entamer les terres qui l'entourent*. Le 14 avril 1940, la mare communale en face du petit château de Thimert est vendue et comblée *à la suite d'une plainte aux services d'hygiène relative à l'évacuation des eaux usées et malodorantes de la pension de famille dans la mare communale*. Le 5 décembre 1947, le reste de la mare de la Picotière est vendu à M. Leroy car *cette mare est un danger d'infection, ses eaux étant polluées, et qu'elle ne saurait servir en cas d'incendie, l'eau étant boueuse*. Le Conseil se réjouit de l'opération qui lui évite *le comblement d'une mare inutilisable alors que le terrain à aliéner est*

sans utilité pour la commune. En 1948, en 1949, les mares du bourg et des hameaux les plus importants sont aliénées et comblées. Néanmoins, celles des hameaux plus petits continuent, pour un moment encore, d'être curées et entretenues : le lavoir d'Arpentigny est réparé et sa mare recreusée en 1949, le lavoir de Guillaudru connaît une réfection partielle en 1959 alors que le Conseil décide, cette même année, le curage de toutes les mares communales restantes. Mais, en 1955, la mare communale du bourg de Thimert (celle du pré Taillefer) est aliénée au motif *qu'elle n'a plus d'utilité pour la commune et qu'il convient d'encourager les initiatives privées en ce qui concerne la construction d'habitations neuves*. En 1965, enfin, avec le démontage du lavoir de Thimert, disparaît ce qui était, depuis près de deux siècles, une des raisons essentielles de la présence des mares et un haut lieu de convivialité. Pourtant, de nouvelles utilités liées au loisir s'esquissent et conservent les mares épargnées. La séance du 27 mai 1953 établit *un droit de pêche pour les étrangers à la commune, les fonds recueillis servant à repeupler les mares en alevins*. La dernière aliénation mentionnée, celle de la mare du Bout Gelé, survient le 14 mai 1971. Depuis, les mares communales se sont maintenues et connaissent un certain renouveau grâce à l'afflux des résidences secondaires et à la reconnaissance du petit patrimoine rural. Il était temps ! Si l'on considère l'ensemble des mares privées ou publiques, seules 10% d'entre elles ont résisté au siècle écoulé.

Ériger la mare en objet historique permet ainsi d'entrer dans l'intimité de l'histoire rurale et offre un regard aquatique et inédit sur l'évolution des campagnes françaises. En inversant le regard, esquisser l'histoire de ces yeux paysagers est déterminant pour protéger ces lieux d'eau car leur pérennité parfois pluriséculaire, leur richesse biologique ne s'expliquent que par la constance de leur entretien et le renouvellement de leurs usages, ce qui en fait d'incontestables lieux de mémoire et, par là, de biodiversité. Cette dimension patrimoniale est donc à double détente, nature et histoire devant être puisées au fond de ces yeux d'eau.

Collectif ValMares



Fleurs de mares

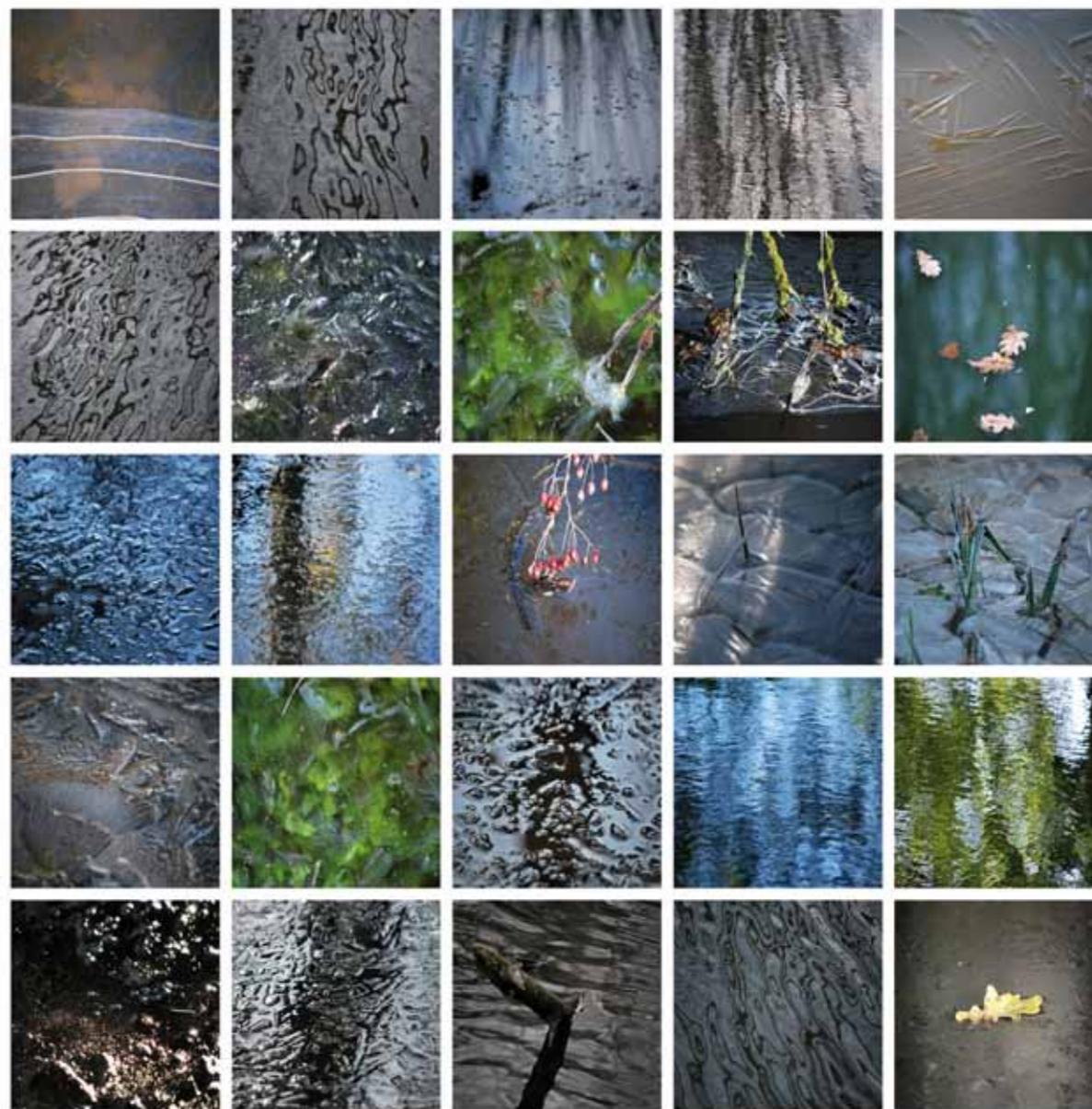
Claude Surand

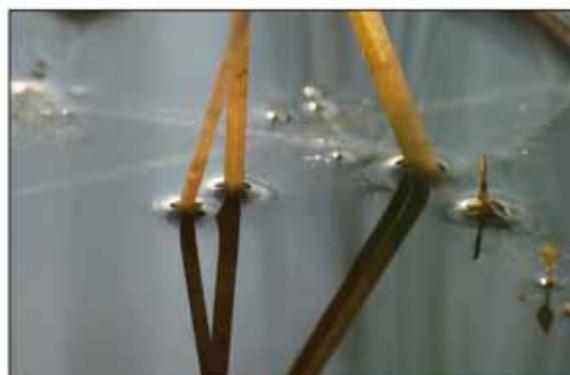


Perles

Jean-Claude Picard

Surfaces
Annie Fontaine





Ménisques
Sylviane Penguam



Martificielles

Eric Chevalier



Heures d'hiver

Alexandre Porthault

Le fond de l'œil

N'est-ce pas dans l'eau stagnante et fangeuse, dans la lourde humidité des terres mouillées sous la chaleur du soleil, que remua, que vibra, que s'ouvrit au jour le premier germe de vie ?

Guy de Maupassant
Sur l'eau, Contes et nouvelles

Les Nations unies ont déclaré 2010 année de la biodiversité, l'objectif étant de mobiliser la communauté internationale sur la richesse et la fragilité de la diversité biologique afin de contenir les menaces qui s'accumulent (urbanisation croissante, déforestation, pratiques agricoles, pollutions, changement climatique...). La biodiversité, popularisée par le sommet de la Terre de Rio en 1992, s'entend comme la diversité du vivant, c'est-à-dire des gènes, des espèces et des écosystèmes. Elle connaît aujourd'hui une érosion inquiétante : près de la moitié des 1,7 millions d'espèces décrites sont menacées d'ici la fin de notre siècle, et encore ne s'agit-il pas là des prévisions les plus pessimistes ! Les zones humides apparaissent en tous lieux de la planète comme des championnes de cette biodiversité. En France métropolitaine, par exemple, si les lieux d'eau occupent environ 2% de l'espace, ils accueillent un tiers des espèces végétales remarquables et menacées, la moitié des oiseaux, la totalité des amphibiens, tous protégés – sauf les Grenouille verte et rousse, et des poissons. Hélas, les zones humides font aussi partie des milieux les plus en danger : si l'on se réfère à la liste rouge des espèces menacées dans le monde de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), sur les 826 espèces d'oiseaux inféodées à ces zones aquatiques, 17% sont considérées comme menacées et 41% en déclin, 38% des mammifères dépendant des eaux douces le sont également comme 33% des poissons et 26% des amphibiens. Plus inquiétant encore, 72% des 90 espèces de tortues d'eau douce sont menacées !

Face à cette altération de la richesse naturelle de notre planète, les mares, ces petites perles d'eau, sont-elles insignifiantes ? Qui de Goliath forestier ou de David aquatique contribuent le plus à la biodiversité de notre France métropolitaine ? Vis à vis des autres zones

humides de notre pays, détiennent-elles, enfin, un intérêt biologique suffisamment important pour justifier une stratégie de protection alors même qu'elles sont si nombreuses et si disséminées ?

Des perles d'eau

L'évaluation de la contribution floristique, puis faunistique, des mares à la qualité biologique des territoires souligne en préambule la double originalité du corpus scientifique consulté. D'une part, l'abondance de références s'inscrivant dans les deux dernières décennies (près des quatre cinquièmes depuis 1995) témoigne du regain d'intérêt porté aux micro-zones humides. D'autre part, la majorité des sources émane d'associations de protection de la nature, des clubs Connaitre et Protéger la Nature, des Centres Permanents d'Initiative à l'Environnement ou des Parcs Naturels Régionaux, ce qui participe de cet engouement public pour les mares mais contribue aussi à une dispersion des informations. Sur un plan scientifique, la mare est aussi, comme jadis l'usage de ses eaux, l'objet du plus grand nombre et des plus modestes structures de recherche. L'objectif de ces lignes n'est en rien de décrire précisément les espèces présentes dans les mares, ce que de multiples ouvrages naturalistes font à merveille, mais de tenter un bilan spatialisé de leur présence.

Toutes les sources témoignent à l'unanimité de l'importante participation des mares à la biodiversité floristique de l'espace. Les mares départementales du Cher, les mares prairiales de Flandres (Nord), celles des platières gréseuses de Fontainebleau, celles du Domaine National de Chambord, de la Haute Vallée de Chevreuse, du bocage normand du Calvados, des Causses du Quercy... accueillent ainsi plus d'un quart et jusqu'à un tiers d'espèces patrimoniales, ce terme ayant ici le sens général d'espèces considérées comme assez rares, rares ou très rares par les Conseils scientifiques des vingt-deux régions françaises. Ainsi, sur les 155 espèces végétales supérieures identifiées dans le Cher, 54 sont d'intérêt patrimonial. À l'échelle d'un canton, comme celui de la Chapelle d'Angillon, 16 des 81 espèces inventoriées le sont encore ! Même si l'on s'en tient aux seules espèces bénéficiant d'un statut national de protection, la flore des mares représente environ 5 % de la flore protégée métropolitaine, ce qui demeure considérable au vu de l'extrême modestie de leur représentation spatiale. En effet, la superficie totale des mares métropolitaines couvre à peine 0.005 % de l'espace métropolitain. Un rapport de 1 à 1 000 s'établit ainsi entre l'emprise spatiale et la richesse naturelle de ces perles d'eau. En outre, sans atteindre la qualité biologique des mares des milieux prairiaux ou forestiers, les mares situées au cœur des espaces voués à l'agriculture intensive comme celles du Gâtinais, de la

Beauce, de la Champagne Berrichonne, de la Brie, de l'Allier n'en constituent pas moins d'indéniables îlots de biodiversité. Dans le canton agricole de Châteauneuf-sur-Cher, 12 des 147 espèces sont ainsi remarquables. Il en va pareillement pour les mares urbaines d'agrément et pour les bassins liés aux infrastructures de transport ou à l'activité industrielle : leur contenu biologique est souvent précieux. Partout, les mares abritent un patrimoine botanique exceptionnel et constituent d'indéniables asiles pour la flore aquatique et palustre.

C'est aussi le cas pour les amphibiens, qui, protégés intégralement ou non, fréquentent tous les mares, qui, dans de nombreuses régions rurales ou péri-urbaines, sont de très loin les zones humides les plus courantes : lorsqu'elles disparaissent, les amphibiens sont directement menacés car ils ont un impératif besoin d'eau. Par delà les inventaires d'espèces, au demeurant bien connues, quelques traits relevant de la présence des grenouilles, tritons, crapauds et autres salamandres dans les mares illustrent bien la spécificité de ces lieux d'eau. D'une part, les mares isolées sont le plus souvent dépourvues de batraciens car la possibilité de les voir colonisées par des amphibiens provenant d'autres lieux est très faible. L'évaluation des menaces contre la biodiversité doit ainsi intégrer les notions de réseaux de mares et de connexion biologique, propres à l'écologie du paysage. D'autre part, les mares qui accueillent en nombre des poissons sont presque toujours pauvres en amphibiens. Le crapaud commun et la grenouille verte sont les seules espèces qui y résistent mais lorsque poissons et canards se combinent, les têtards sont consommés ou ont peu de chance de terminer leur croissance : même ces deux espèces disparaissent. Enfin, il n'y a pas d'antinomie majeure, dès lors que la qualité de l'eau est respectée, entre activités agricoles, industrielles et urbaines et biodiversité batrachologique. Le sonneur à ventre jaune, crapaud faisant partie des sept espèces d'amphibiens menacés sur le territoire métropolitain, est par exemple bien représenté dans les mares de champ aux eaux troubles et chargées de limon. Il en va de même pour les tritons souvent nombreux dans les bassins d'ornement péri-urbains et les mares agricoles, denses, non polluées et non empoisonnées. Derechef, la contribution des mares à la présence spatiale des amphibiens paraît essentielle, surtout dans les régions d'agriculture intensive.

Pour les odonates, plus communément appelées libellules, le réseau de mares assure également la diversité et la viabilité des populations grâce aux échanges entre mares, grands plans d'eau et eaux courantes. Sur les bassins d'épuration de l'A71, entre Orléans et Vierzon, seize espèces d'odonates ont été répertoriées sur les 56 recensées en Sologne et sur la Loire. Ainsi, les mares liées aux infrastructures de transport sont porteuses, tant pour la flore que pour la faune, d'enjeux environnementaux non négligeables. Les odonates ont été également utilisés

par l'ONF de Rambouillet comme bio-indicateurs de la qualité des mares car ils sont apparus comme un outil plus pertinent que les amphibiens pour diagnostiquer la richesse écologique d'un biotope aquatique : une corrélation a été mise en évidence entre l'importance de l'exposition de la lumière (clairière, landes, régénérations, bords de chemin) et la diversité spécifique en libellules. Enfin, sur les mares de l'Allier, 36 espèces ont été observées, ce qui représente, plus de 57 % de l'ensemble des espèces connues du département, 80 % des espèces d'eaux stagnantes du département et 38 % des espèces nationales. Certaines libellules présentent des exigences bien particulières : elles sont inféodées à un type de mare ou de structure précis. Les lestes d'une façon générale ont besoin d'une ceinture de végétation abondante en hélophytes pouvant ainsi accueillir les pontes qui sont insérées dans les tissus végétaux. Le leste verdoyant a même besoin d'arbustes avec des branches qui pendent au-dessus de la mare pour servir de support aux pontes. Les aeschnes mixte et affine sont caractéristiques des eaux temporaires ou ayant d'importantes variations d'eau, généralement bien ensoleillées et bordées par d'importantes ceintures d'hélophytes. L'agrion porte-coupe et la naïade aux yeux rouges sont deux espèces caractéristiques des mares présentant d'importants recouvrements d'hydrophytes à feuilles flottantes comme les nénuphars. Leurs larves se tiennent essentiellement dans ces herbiers immergés et les adultes se servent de ces plantes pour se reposer et pondre. Bref ! On l'a compris : pour les libellules, les mares permettent le développement de plus de 50% des espèces françaises. Non seulement elles assurent la présence d'une faune minimale dans des secteurs peu naturels (zones urbaines notamment) mais certaines espèces sont même pratiquement inféodées à ce milieu comme l'agrion nain, espèce signalée sur la Liste Rouge nationale qui colonise les milieux aquatiques temporaires.

Globalement, le bilan de ces inventaires faunistiques, auxquels il faudrait ajouter les insectes aquatiques et les mollusques conforte la valeur biologique des mares nationales. Une végétation variée, riche, présente à tous les niveaux (du fond de la mare aux berges), offre un habitat diversifié colonisé par de nombreuses espèces animales. En outre, ces pièces d'eau sont essentielles pour la reproduction et le développement de nombreuses espèces protégées et menacées.

De toutes, je serai la plus belle !

Comparées aux autres habitats aquatiques, comme les milieux d'eau courante (rivières et fleuves) ou les autres milieux d'eau dormante (lacs et étangs), les mares, longtemps ignorées de la communauté scientifique, n'ont révélé que très récemment leur richesse relative. Deux

études comparatives en témoignent. Au Royaume Uni, en 2003, P. Williams et son équipe ont comparé le nombre total d'espèces d'invertébrés et de végétaux aquatiques dans 80 sites répartis entre des fossés, des ruisseaux, des rivières, des mares sur un territoire de 80 km² situé au sud de l'Angleterre. Les mares (et avec elles les petits étangs inférieurs à deux hectares qui répondent au terme anglais de *pond*) triomphent aisément puisqu'elles hébergent un plus grand nombre d'espèces mais surtout le plus grand nombre d'espèces à station unique. En Suisse, en 2007, dans le Canton de Genève, S. Angélibert et l'équipe de la Haute École du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture, ont comparé la biodiversité de quatre grands types d'écosystèmes, les fleuves, les rivières, le lac Léman et les mares (avec la même acception que *pond*) à partir de sept groupes taxonomiques et de plus de 350 stations. Il en ressort pareillement que la valeur des mares pour la conservation de la biodiversité aquatique, selon le critère du nombre d'espèce, est aussi grande que celle des rivières et bien plus importante que celle du fleuve et du lac Léman. En outre, elles renferment 31 des 52 espèces patrimoniales inscrites sur la Liste Rouge du Canton, dont 19 ne se rencontrent qu'au sein des seules mares !

Dès lors, la question s'inverse : pourquoi les mares connaissent-elles une plus grande biodiversité que les autres types de milieux aquatiques ? Comment concurrencent-elles de plus grandes et de plus prestigieuses zones humides qu'elles ? C'est que la majorité des espèces animales et végétales des zones aquatiques peuvent y vivre, ou y survivre, alors que les eaux courantes ou les lacs offrent des conditions écologiques bien plus spécialisées, et n'accueillent donc que des populations moins ubiquistes. Accueillantes, ouvertes : les mares sont des refuges tout à fait essentiels, des creusets biologiques, des espaces bigarrés où se côtoient toutes les sociétés de l'eau : leur générosité signe leur richesse !

Banalité diffuse et biodiversité fragmentée

Une réduction brutale de leur effectif se traduirait donc inmanquablement par la disparition de nombreuses espèces végétales exceptionnelles au sein de vastes espaces régionaux. Dès lors, il s'agit d'agir avec discernement sur le semis de mares tout entier et d'empêcher que, plus clairsemé, il accentue la banalisation écologique du territoire. Mais, peut-on toutes les protéger, et si oui, par où commencer ? Comment affronter le poids du nombre et la dispersion de ces pièces d'eau ? Quelle stratégie choisir pour conserver au mieux leur formidable richesse ?

Une première réponse relève de la spatialisation de cette biodiversité, c'est-à-dire des logiques géographiques qui déterminent la présence des espèces inféodées aux mares. Les modes de spatialisation de la flore aquatique, perçue comme révélatrice de la biodiversité globale de ces pièces d'eau, ont été appréhendés à partir de quatre lieux ayant fait l'objet d'inventaires exhaustifs des mares : les cantons de La Chapelle d'Angillon et de Châteauneuf-sur-Cher, la commune beauceronne de Thimert-Gatelles, déjà présentés, auxquels s'adjoint la forêt de Marchiennes (Nord), qui se caractérise par l'extraordinaire foisonnement de nos perles d'eau, appelées localement ados, creusées afin d'assécher le massif. Au total, les inventaires biologiques concernent 360 mares représentant plus du tiers de la totalité de l'effectif de chaque espace considéré.

De ces inventaires botaniques émerge une ambivalence entre banalité diffuse et biodiversité fragmentée. La première se mesure aux fréquences d'apparition des espèces les plus courantes : la lentille d'eau est présente dans 42 % des mares du canton de Châteauneuf-sur-Cher, le jonc diffus dans 89 % et 58 % de celles de La Chapelle d'Angillon et de Thimert-Gatelles mais également dans près d'un tiers de celles de Châteauneuf-sur-Cher. Ainsi, la flore des mares est-elle marquée par l'extrême récurrence d'espèces très tolérantes, ubiquistes, au recouvrement spatial important qui assoient l'impression de banalité et de piètre valeur écologique d'ensemble. A l'inverse, la seconde est liée à l'apparition de plantes rares à l'échelle du territoire régional mais surtout à l'unicité stationnelle de beaucoup de taxons. À Châteauneuf-sur-Cher, 39 % des 138 espèces recensées ne sont présentes que dans une seule des 49 mares étudiées ; à La Chapelle d'Angillon, il en va de même pour 27 % des 81 espèces distinguées. Ainsi, la biodiversité apparaît très éclatée, fragmentée, ce qui confère à chaque mare du semis un très grand intérêt dans la mesure où elle est souvent le seul lieu d'accueil d'une espèce donnée à l'échelon cantonal. En définitive, c'est incontestablement de cette ambivalence que naissent les difficultés de gestion du semis : « tout protéger », car l'exceptionnelle richesse peut être partout, le dispute au « tout combler » suggéré par la grande banalité de la plupart des mares ! Tenter d'agir sur l'intégralité du semis s'oppose à l'édiction de mesures portant sur un nombre infime de mares patrimoniales.

Ce conflit pourrait se résoudre en partie dans la répartition spatiale des espèces à station unique. Mais, dans le canton de Châteauneuf-sur-Cher, si une mare renferme à elle seule neuf espèces y trouvant leur unique localisation, et mérite donc d'être protégée, 53 % du semis n'en accueille aucune et participe donc de la banalité territoriale. Entre ces deux extrêmes, l'autre moitié du semis recèle au moins un taxon isolé, et acquiert par conséquent un intérêt botanique certain. Désormais, l'ambivalence repérée, qui se retrouve, à quelques nuances près,

dans l'ensemble des territoires évoqués, se conjugue avec cette équité statistique : cela gêne considérablement les gestionnaires ! Formulé d'une autre manière, cela signifie qu'en comblant au hasard une mare cantonale, on a une chance sur deux (ou plutôt une malchance !) d'éliminer une espèce y trouvant sa seule station. Puisqu'il est impossible de réaliser des inventaires sur les 600 000 à 800 000 mares du territoire métropolitain, il faut donc toutes les protéger... le nombre, de nouveau, anéantit !

Classer, typer, protéger

Proposer aux gestionnaires de l'espace un outil d'intervention, simple et raisonné, sur le semis de mares métropolitaines, a déjà conduit à la confection d'une typologie géographique reliant lieux et usages. Il s'agit maintenant de corréliser situation, biologie et usages de la mare afin d'élaborer une typologie, dite patrimoniale, affectant à chaque mare une localisation spécifique, une valeur biologique donnée et un type particulier d'usage et de menace. Cette typologie constituera non seulement un outil commode de diagnostic territorial et de gestion de la qualité biologique et sociale des mares mais encore une stratégie de sensibilisation et de valorisation de ces milieux.

Une première tentative de validation a été conduite sur un espace congru, la forêt domaniale de Marchiennes (Nord), inscrite au cœur du vaste complexe humide de la vallée de la Scarpe, dans un arc forestier morcelé, parallèle à l'arc minier. Sur les 375 mares intraforestières recensées, un échantillon représentatif de 148 a été sélectionné et a fait l'objet d'inventaires biologiques complets et d'analyses statistiques multivariées approfondies. Il en ressort sept classes de mares présentant des compositions floristiques et faunistiques homogènes, des situations forestières communes et des contextes de menaces (ou de valorisations) semblables. La classe 1, par exemple, regroupe 42 d'entre elles, soit 28,4% de l'échantillon. Les mares y sont de très petite taille, aux berges raides, peu éclairées, très pauvres en végétation (en moyenne seulement 8% de mares présentent une ou quelques espèces) et localisées en parcelles de feuillus, gérées en taillis ou futaie. La classe 2 regroupe 29 individus soit 19,6% de l'échantillon. Ce sont des mares d'ornière de faible profondeur, de petite superficie mais avec un profil des berges à dominante douce et situées dans un environnement semi-ouvert. Elles présentent un intérêt floristique et faunistique de première importance, quelques espèces y étant particulièrement inféodées comme le jonc des crapauds à 74% et le pourpier des marais à 100%. La classe 5 enfin accueille 46 individus, soit 31% de l'échantillon global et 68% des mares d'ados, catégorie la plus représentée et la plus intéressante d'un point de vue floristique

en forêt de Marchiennes. Ces mares, aux berges douces, sont à 90% bordées de saules têtards et bénéficient d'un éclaircissement suffisant pour le développement de la végétation. Elles présentent une succession variée de groupements végétaux dont la répartition suit la microtopographie et des cortèges floristiques intéressants à Hottonie des marais, Oenanthe aquatique, Véronique à écus, - pour les espèces protégées - et le cresson des marais, la menthe aquatique, la renoncule scélérate, le myosotis des marais... pour les espèces plus courantes. Ces analyses confirment l'hypothèse que la gestion parcellaire du massif conditionne le contenu biologique des mares et, qu'ainsi, la flore et la faune de chaque mare dépendent directement du choix de la valorisation forestière de la parcelle dans laquelle elle s'insère. A chaque type géographique de mares peut être associé un type de menace et une stratégie de gestion adaptée : la richesse de la mare étant liée à l'ouverture du milieu, le rajeunissement des peuplements forestiers est garant du maintien de la biodiversité de ces petits lieux d'eau.

Cette démarche a été étendue sur l'ensemble du Bassin parisien à partir des 14 types élémentaires de localisation de mares identifiés dans la typologie géographique, à partir de 19 sites répartis dans le bassin, de 1717 mares suivies dans le programme mares du PNRZH et de 370 paramètres déclinés en 740 modalités. Trois temps forts s'en dégagent.

D'une part, le lieu, conditionnant (ou ayant conditionné) l'usage, détermine les éléments abiotiques (lumière, taille, pente, profondeur...) influençant la dynamique des écosystèmes : la situation géographique de la mare intègre donc les facteurs écologiques et permet au gestionnaire local de se dispenser de leur étude.

D'autre part, il existe bien des liens très étroits entre le type géographique de mares et leurs richesses biologiques. Les mares routières et autoroutières, les mares de prairies confisquent respectivement près de la moitié et du tiers des 291 espèces floristiques inventoriées et présentent donc un intérêt écologique majeur. Celles situées au sein des coupes, des lisières et bosquets, des landes, de l'habitat dispersé extérieur au village, de l'habitat groupé en périphérie de village en recèlent près du tiers. Par opposition les mares forestières (feuillus, taillis ou résineux), les mares de champs ou celles situées à l'intérieur des cours de ferme surprennent par l'indigence de leur diversité spécifique et sont donc porteuses de moindres enjeux environnementaux. Cette discrimination spatiale est encore accentuée si l'on examine la répartition des richesses écologiques. Les mares routières et autoroutières deviennent les championnes de la biodiversité floristique : près de la moitié des espèces patrimoniales y trouve refuge. Il s'agit là d'un étonnant constat qui donne aux gestionnaires des infrastructures de transports routiers d'indéniables responsabilités en terme de protection de la nature alors même qu'ils n'ont aucune conscience de la valeur biologique de l'objet, perçu et

géré, uniquement comme remplissant des fonctions techniques. Une autre approche statistique, l'évaluation des variations de la biodiversité au sein d'un même type géographique de mare, tend à renforcer davantage encore l'importance cruciale des mares de prairies. En effet, contrairement aux mares routières qui peuvent être soit extrêmement pauvres (peu ou pas d'espèces), soit extrêmement riches, la biodiversité des mares prairiales est toujours forte, les moins richement dotées ayant à peine moins d'espèces, patrimoniales ou non, que les plus nanties. Dès lors, les premières relèvent davantage de potentialités écologiques qu'il s'agit de mettre en œuvre dans le cadre d'une politique de sensibilisation des gestionnaires, alors que les deuxièmes exigent une action de protection plus systématique.

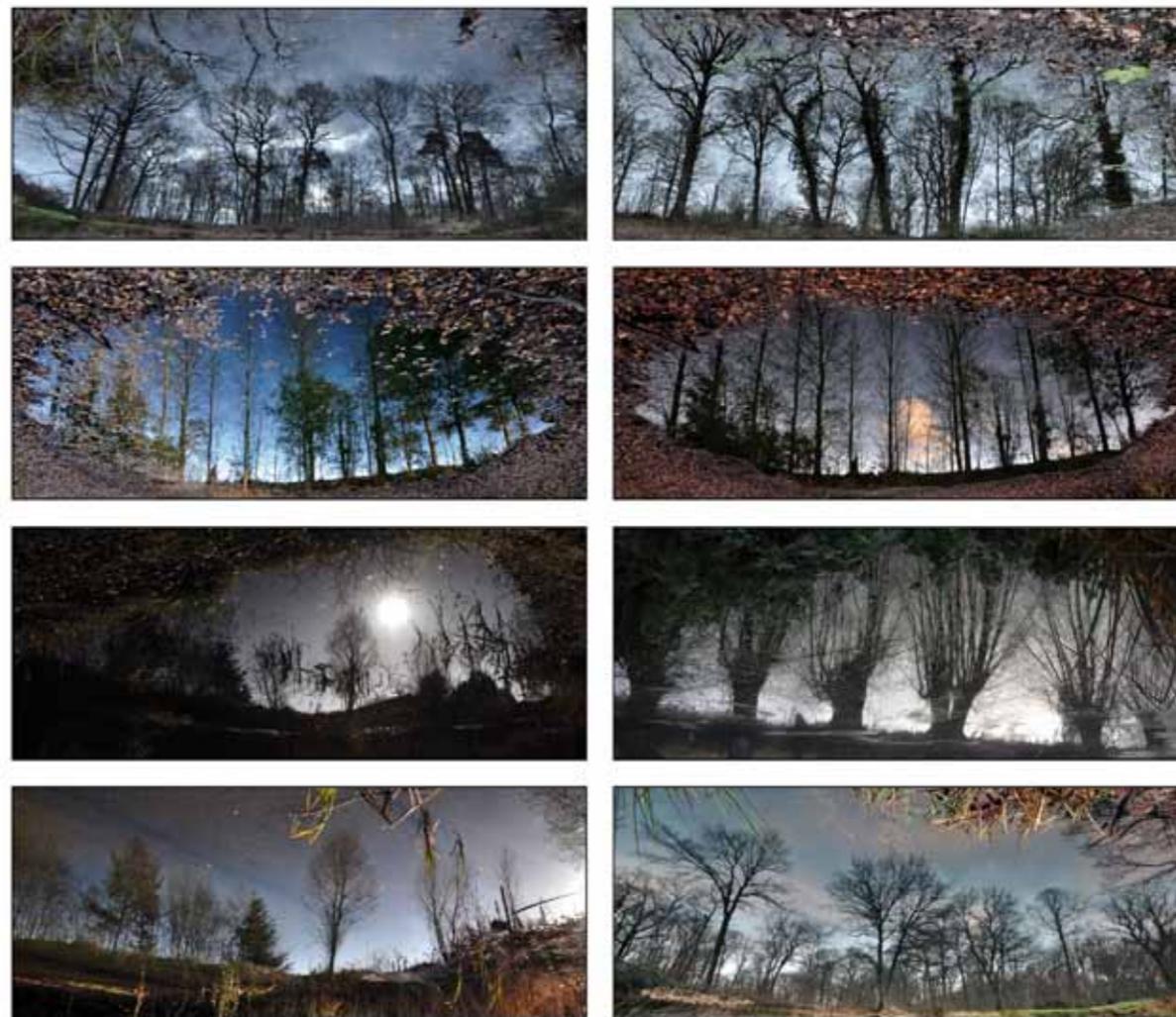
Enfin, les relations entre la biodiversité et le couple lieu-usage peuvent être synthétisées sous la forme d'une grille d'analyse où des indices de biodiversité par type sont associés à des degrés de menace. Ceci débouche sur la hiérarchisation des priorités d'intervention en fonction de la fragilité des types de mares. Deux grandes catégories de menaces sont distinguées : il s'agit de la disparition de la mare par comblement naturel ou artificiel et de l'altération de la biodiversité par artificialisation extrême de la mare.

De cette analyse ressortent différents niveaux de sensibilité ou de fragilité des types de mares en fonction de leur richesse biologique et des risques de dégradation. Ils permettent de définir objectivement un ordre de priorité pour les éventuelles opérations de restauration ou d'entretien. Aujourd'hui, le principal enjeu de protection porte incontestablement sur les mares prairiales qui sont à la fois les plus riches et les plus menacées. Face à l'intensification de la filière élevage et à la transformation des pratiques agricoles, la rapide disparition des mares de prairie et la fragilisation des réseaux connexes se poursuivent. À l'inverse, les mares routières, souvent aussi riches, subissent très peu de menaces. Ces jeunes mares, creusées suite à la loi sur l'eau de 1992, sont régulièrement entretenues : leur fonction épuratrice, plus que jamais d'actualité, les préserve de l'abandon ou du comblement. Les mares de lisière et de coupe sont très riches en espèces banales voire même patrimoniales du fait d'un fort éclaircissement et d'un contexte forestier propice à l'expression de toutes formes de vie. Au contraire, les mares de forêt de feuillus et de taillis sont assez, voire très pauvres, car les ambiances forestières fermées sont peu favorables, par manque de lumière, au développement de la biodiversité sur de petites surfaces en eau. À ce titre, le gestionnaire de l'espace forestier reste le garant du maintien de la richesse de ces micro-zones humides : toute coupe se traduit par une explosion biologique pour les mares concernées, toute gestion présentant tous les stades forestiers (de la parcelle nue aux vieilles futaies) induit le maintien de toutes les étapes biologiques des milieux aquatiques, et donc la plus grande diversité du réseau de mares. Les mares de chemin, de lande et friche et

celles situées à l'extérieur des bâtiments isolés, demeurent encore des îlots de biodiversité mais sont hélas très affectées par la perte de leurs usages ou même totalement abandonnées. Sans fonction, elles se combleraient naturellement par atterrissement ou artificiellement par des dépôts de toutes sortes, et ce malgré leur forte participation à la qualité biologique des espaces ruraux. Il y a là un grand travail de sensibilisation à conduire auprès de leurs gestionnaires. Les mares à l'intérieur des bâtiments présentent des potentialités fortes par le biais des jardins, des bassins d'ornement qui concourent à l'embellissement de l'habitat. Sauvegardées, elles sont peu condamnées mais gare toutefois à l'implantation d'espèces exotiques ! De même, les mares au cœur des villages, converties en plans d'eau ornementaux, sont menacées de banalisation dès lors que leurs gestionnaires introduisent des espèces étrangères au milieu. Avec les mares de champs et les mares en périphérie des villages qui ont perdu leur usage d'abreuvoir, elles constituent une catégorie sensible aux dégradations.

Au terme de cette évaluation biologique, l'exceptionnelle contribution des mares à la qualité biologique de notre pays est éclatante mais s'accompagne pourtant d'une difficile prise en compte sociale par son caractère fragmenté dans l'espace. Ce sont, en outre, des écosystèmes extrêmement mobiles qui, de ce fait, présentent une biodiversité temporellement discontinue. En effet, le suivi biologique des mares et petits plans d'eau sur plusieurs années montre, qu'à l'exception de quelques espèces ubiquistes et tolérantes, l'essentiel de la biodiversité révèle une fréquence d'apparition pluriannuelle : cela conduit parfois l'observateur à conclure à la banalité du milieu, alors que celui-ci pourra se révéler extrêmement riche quelques mois ou quelques années plus tard. Enfin, objets petits et isolés, à la biodiversité fugace, les mares et petits plans d'eau constituent pourtant des réseaux biologiques fonctionnels dans lesquels chaque unité est en relation étroite avec ses voisines et contribue à la biodiversité d'ensemble. Or, le fonctionnement et les configurations de ces réseaux sont encore très mal connus et la protection des réseaux pose aux aménageurs de grandes difficultés d'application du fait de l'importance des espaces interstitiels. En définitive, si la préservation du semis de mares apparaît indispensable, elle paraît peu assurée et passe par une prise de conscience collective des fonctions environnementales et sociales de ces petites zones humides.

Collectif ValMares



L'oeil miroir

Odile Chapuis



Entre deux eaux

Cécile Arnaud

Vieille mare
une grenouille plonge
bruit de l'eau

*Matsuo Bashô
(1644-1694)
l'art du haïku
Japon*

Dominique Navet



Collectif ValMares

La toute première grenouille aux longues pattes

Jadis, dans un lac recouvert de jolis nénuphars roses, vivaient de magnifiques grenouilles. Cela faisait bien longtemps qu'elles avaient de toutes petites pattes qui n'étaient pas pratiques du tout, elles devaient marcher très lentement.

Un jour, cependant, naquit une petite grenouille dotée de pattes plus petites encore, tellement minuscules qu'elle avait beaucoup plus de mal à se déplacer que les autres grenouilles. Tout le monde se moquait d'elle, et elle était très malheureuse. Mais alors qu'elle se promenait sur les rives de la mare par un soir d'été, une fée eut pitié d'elle et lui fit un don : chaque fois qu'elle le voudrait ses pattes s'agrandiraient à un point tel qu'elle pourrait faire des sauts considérables. A cette époque les ennemis des grenouilles étaient les oiseaux qui les mangeaient en abondance et elles avaient beaucoup de mal à s'enfuir. Seule la petite grenouille pouvait sortir sans craindre de se faire dévorer grâce à ses bonds. Les autres grenouilles arrêtaient de se moquer d'elle et lui demandèrent d'où lui venaient ses incroyables performances.

Dès qu'elles le surent, elles allèrent voir la fée. Elle accepta de leur offrir le même cadeau. Et c'est depuis ce jour-là que les grenouilles ont de longues pattes et vivent heureuses.

Clotilde Dubois, 6ème 5,
classe de français, Collège Sainte Croix Saint Euverte

La mare en guerre

Il était une fois, deux peuples rivaux vivant dans une même mare. Le premier peuple, les têtards et les poissons, gouverné par une grenouille, l'auguste souverain Cruscus. Le second peuple, les larves et les nêpes, ayant à sa tête une illustre nêpe, sa majesté la reine Surplusa. Ces deux peuples étaient en paix jusqu'au moment où Cruscus déclara :

« Assaillons ces insectes ! »

Alors les poissons et les têtards donnèrent l'assaut. Il y eut blessés, morts, membres perdus. Mais il y eut aussi ensorcellement, et maléfices à tout bout de champ. Cette guerre dura longtemps, les larves se métamorphosèrent, idem pour les têtards. Bref, cette guerre c'était l'Enfer. Le peuple des grenouilles et des poissons n'avait plus aucun mal à affronter l'autre peuple. C'est alors que celui-ci réagit. Aussi bien les mages que les ensorcelés prirent leur courage à deux mains et se lancèrent autant de sort qu'ils purent.

Mais un jour, ils se rendirent compte que ce qu'ils faisaient aurait des conséquences monstrueuses dans quelques années. Des espèces en voie d'extinction, était-ce vraiment ce qu'ils voulaient ? Non. Ils mirent donc fin à la guerre et décidèrent de vivre en paix et dans la plus grande amitié.

Ils vécurent tous heureux et s'entraidèrent pour que la mare fonctionne au mieux. Et les nénuphars, partis au début des hostilités, revinrent.

Louis Escuer, 6ème 5,
classe de français, Collège Sainte Croix Saint Euverte



Imaginaire

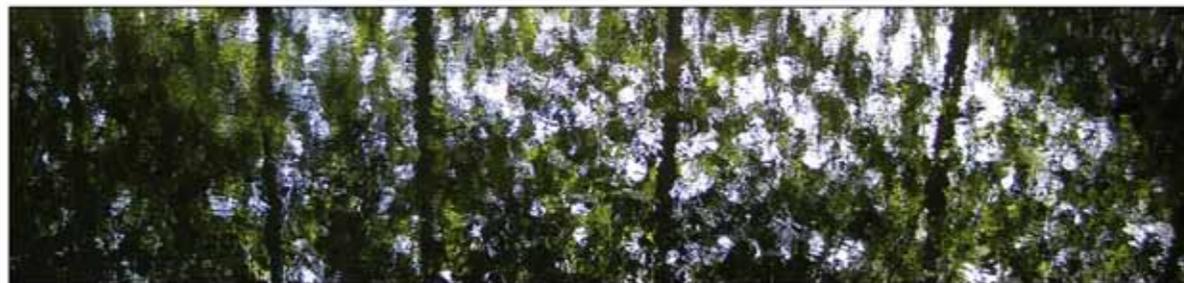
Moea Labour



Lit de l'aube

Franck Collin

Collectif ValMares



Impressionnismes

Angélique Brosset

Se rincer l'œil

Je retrouve toujours la même mélancolie devant les eaux dormantes, une mélancolie très spéciale qui a la couleur d'une mare dans une forêt humide, une mélancolie sans oppression, songeuse, lente, calme.

Gaston Bachelard
L'eau et les rêves

Domestiquement désuètes, agricolemement superflues, techniquement méprisées, les mares restent dévalorisées sur un plan social en raison de la perte de leurs usages traditionnels ou, au contraire, des fonctions très ciblées qu'elles remplissent. Oubliées, atterries, quand elles ne sont pas comblées, elles disparaissent et s'engluent dans nos paysages où elles ne demeurent plus qu'alignées le long des routes, enserrées de barrières métalliques sur les flancs de vastes parking bitumés ou à l'étroit dans les recoins de la France défigurée. Triste sort que celui que condamnent le trop et le pas, le plus et le non assez. Mais puisque l'utilitaire et le fonctionnel ne protègent plus guère, puisqu'à leur aune les beautés de l'univers n'ont aucune valeur, c'est vers d'autres besoins qu'il faut se tourner ! Vers d'autres regards ! Ceux de l'esprit, de l'envie et de la soif de nature, de la quête d'harmonie. Ceux narcissiques peut être, mais essentiels, de la place que l'on s'octroie dans le monde environnant, ceux métaphysiques, spirituels, qui intéressent la trace que l'on souhaite y laisser ! Comment vivre quand tout proscrit le beau et réprouve sa contemplation ? Les mares, ces petits miroirs, quasi portatifs, du paysage, n'ont-elles pas d'autres fonctions plus fondamentales que leurs simples utilités environnementales, voire même que leurs extraordinaires richesses biologiques ? Dès lors, quels sont les rêves suscités par les mares, vers quels horizons intérieurs nous conduisent elles ? Que cherche-t-on en s'y mirant ? Quelles peurs réveillent-elles ? Quelles nostalgies ? Quelles forces, quel bien être ? Plus prosaïquement, ne peut-on s'appuyer sur eux, les rêves, pour protéger, pour conserver les mares, pour les rendre primordiales ? Ou du moins pour élaborer des stratégies de valorisation qui soient socialement recevables et qui mettent en résonance des envies d'homme et des nécessités de préserver des biens de nature.

Rêves de mares

Les mares, et avec elles l'ensemble des petites zones humides continentales, constituent de puissants véhicules pour les rêves. Par leur ambivalence physique et symbolique, entre terres et eaux, entre vie et mort, entre hier et demain, elles se prêtent à merveille à une étude culturelle et constituent même, davantage encore que les montagnes ou les littoraux aujourd'hui plus atteints par l'uniformisation paysagère et mentale liée aux grands courants d'échanges planétaires, un véritable laboratoire de géographie culturelle. Elles sont en outre très présentes dans la littérature classique ou contemporaine évoquée ici, mais aussi dans les œuvres cinématographiques ou picturales. On y cherchera en quoi la place qu'elles y occupent forge des représentations susceptibles de guider le choix des gestionnaires et d'asseoir leurs décisions. Car si l'on met de côté l'ensemble des raisons objectives, pratiques, qui concourent à l'entretien ou à la destruction d'une mare, c'est bien parce que leurs propriétaires sont influencés par la manière dont ils pensent l'objet, par sa charge symbolique, qu'ils vont retenir tel ou tel aménagement. Étudier la littérature afférente aux mares n'est plus uniquement un travail littéraire mais devient un élément de compréhension de leur présence et, plus encore, un paramètre majeur de leur protection.

Décrire la sémiotique des petites zones humides revient à se demander comment la littérature représente la mare et, d'autre part, comment elle lui sert à représenter d'autres réalités, impossibles à appréhender directement. Le corpus romanesque utilisé rassemble plus d'une cinquantaine d'œuvres parues depuis 1950 auquel s'ajoutent quelques grandes œuvres classiques. Il est délibérément grand-public, les ouvrages retenus, marqués par des succès de librairie ou par les éloges de la critique, font la part belle aux romans policiers, français ou européens, souvent en tête des ventes.

L'eau des mares et des petits plans d'eau n'est pas une eau amoureuse, une eau fugitive et légère, une eau adolescente contrairement à l'eau courante des ruisseaux, à l'eau printanière des premiers émois. Comme auprès des étangs où se baigne nue la *Vouivre* de Marcel Aymé, l'eau est plus dense, plus épaisse, plus mûre. C'est celle du plaisir assumé : on y jouit physiquement plus qu'on y séduit ! C'est ce que nous propose le roman, *Cuisses de grenouille*, de Nelly Kaplan (Maren Sell, 2005), par ailleurs cinéaste de *La fiancée du pirate*, dans une farce érotique et humoristique qui dénonce mesquineries et travers de notre monde : *Au plus profond de la France profonde, bâti orgueilleusement autour de son beau clocher ithyphallique, le village de Tellier dort d'un sommeil sans rêves. Le soleil n'a pas encore daigné*

*se montrer et pour l'instant les grenouilles de ses trente-trois mares peuvent se livrer en paix aux mille occupations dont elles sont coutumières. Par-dessus tout, elles adorent s'accoupler : cette noble pratique, disent-elles, donne à leur peau un vert très seyant, surtout si l'on y rajoute une dégustation de moucheron. C'est le bonheur, ou presque. [...] Surtout pour trois d'entre-elles : les sœurs Do, No et Jo. Leurs orgasmes sont devenus célèbres dans la mare, et leurs coassements de volupté, perçus à des kilomètres à la ronde par d'autres oreilles batraciennes, ne cessent de faire jaser les quelques grenouilles de bénitier qui ont choisi la vie monastique dans le petit étang qui côtoie l'église. Cette sensualité est souvent associée à la grenouille qui, dans les cultes et mythes de l'Antiquité, nous dit l'historien Pierre Lévêque, est le moule originel de la femme. Par ailleurs, on connaît l'interprétation que le psychanalyste Bruno Bettelheim fait du conte des frères Grim, *Le Roi Grenouille* : la grenouille est parmi tous les animaux le symbole des relations sexuelles. C'est elle qui, par exemple, prédit la conception de la Belle au Bois Dormant.*

Cette suavité est aussi germinale. Toute vie procède de l'eau, sort de l'eau nous rappelle Guy de Maupassant. Mélangées à la terre, ces *eaux composées*, pour reprendre le titre d'un chapitre de l'ouvrage de Bachelard, donnent la pâte, la matrice du monde, évoquées par bien des cosmogonies, dont la Bible. Dans le récit de la Création (Gn, 1.1-4.26) *l'Esprit de Dieu planait au dessus de l'eau, puis, Dieu dit : « Que les eaux qui sont au dessous du ciel se rassemblent à un seul endroit et que le sec apparaisse ! ». Dieu appela le sec terre et la masse des eaux mers.* Pépé Carvalho, dans le dernier et très nostalgique roman policier de Manuel Vasquez Montalban, *Milenio* (Le Point Policier, 2006), se demande, alors qu'il fuit l'Espagne, *dans quelle mare avait incubé le schéma biologique de l'homme*, et, plus loin, affirme *que l'eau a la mémoire de toutes les origines et que les dieux y reconnaissent leur territoire privilégié.* L'eau, mêlée à la terre, est symbole de fertilité, c'est un lait inépuisable, le lait de Mère nature et la mare comme son sein en creux. D'où la profusion végétale et animale décrite incidemment par de nombreux ouvrages ou à dessein par le très beau roman balte *La saga de Youza* de Youozas Baltouchis (Pocket, 1990) qui se déroule dans une vaste tourbière percée de mares : *Le Karaïbé soupirait alanguie comme une fille nubile qui se dore au soleil à demi assoupie. D'un bord à l'autre bord se répandaient les effluves camphrés de la lède surchauffée, l'acre sueur du drosera, et l'odeur sure de l'eau rouille des boires entre les touradons. Le bec fourré dans la fraîcheur de la canneberge rampante, les hérons se taisaient. Les sarcelles aussi faisaient silence, leur turbulente marmaille bariolée dissimulée sous leurs ailes. Même la couleuvre s'était alentie au creux de la fente moussue d'une souche, ayant, de paresse, laissé la vie sauve à une grenouille aux pattes froides qui, de sa motte moussue, la fixait de ses yeux exorbités. Seul le*

miroir géant des orbites béantes des gouilles venait parfois à se rider : c'étaient les tanches, replètes comme gorets, qui montaient des profondeurs du marais pour chauffer au soleil leur dos noir et, réchauffées, repartaient en glissant nonchalamment vers l'obscurité et la fraîcheur des abysses. Cette sensation d'harmonie, de bien-être est également très présente dans les livres d'enfants où mares et fermes sont omniprésentes, où animaux domestiques et sauvages s'ébattent, complices et rigolards, sous le regard émerveillé de petites *Martine, Caroline*, ou encore *Dora, Tchoupi et Doudou* !

Dormante, immobile, même si elle est claire, l'eau de mare est une eau lourde et chargée de choses lointaines, enfouies, secrètes. La regarder, c'est plonger dans le temps avec mélancolie et introspection comme nous le propose Edgar Poe dans son poème *Terre de songe* traduit par Mallarmé : *Par le marécage où s'installe le crapaud et le lézard/ par les mares et les étangs lugubres où habitent les Goules/ partout le voyageur rencontre, effarées, les Réminiscences du Passé*. L'eau des mares est aussi l'eau des larmes, des regrets et du chagrin. Dans *L'amour au temps du choléra* de Gabriel Garcia Marquez (le Livre de poche, 2002) *Lorenzo Daza sanglote en poussant des cris aigus, comme les Arabes pleurent leurs morts, assis dans une flaque d'eau pourrie qui aurait pu être une mare de larmes*. Parfois, l'expression mares de larmes, issue du deuxième chapitre d'Alice aux pays des merveilles de Lewis Carroll (1865), confine même au cliché, ce que révèle en creux le jeu vidéo *Failed princess* qui propose une étape intitulée *lac Chaudes larmes* où, selon le descriptif, *tous ceux qui s'y rendent voient leur vie défilier dans l'eau qui est en fait une mare de larmes... Voir sa vie d'un point de vue si triste donne envie de pleurer et même de se noyer*. Plus inquiétantes encore, ces eaux organiques, souillées, corrompues, délétères, ces eaux impures sont le réceptacle du mal. On y éprouve une répugnance irraisonnée : c'est une eau de décomposition, qui s'oppose ainsi en tout point à l'eau pure, à l'eau baptismale, à l'eau de jouvence. L'eau de la mare est alors une eau immorale, l'eau du Diable et du péché. Cette image, extrêmement fréquente dans les œuvres littéraires de la fin du XIXe siècle, notamment chez Barbey d'Aurevilly, George Sand, Edgar Poe, traverse encore bon nombre de romans contemporains. Le héros de Jean Philippe Toussaint dans *Fuir* (Minuit, 2005) débouche sur une minuscule plage de galets sans autre végétation que quelques massifs de jonc et d'hélianthèmes à feuille d'obione qui avaient poussé là en bordure d'une mare d'eau infestée de moustiques qui croupissait au pied de la paroi rocheuse quand sa fuite, lors de l'enterrement du père de Marie, sa compagne, lézarde le couple. Philippe Claudel, dans *Le rapport de Brodeck* (Stock, 2007) utilise aussi les mares pour figurer l'hostilité et la méchanceté humaine qui accueillent le héros rescapé des camps : *avec des couleurs et des pinceaux, je pourrais les peindre, ces faces, et surtout peindre leurs yeux, des yeux dans lesquels, à*

l'époque, je n'avais lu que de la surprise, mais qu'à présent il me semble mieux connaître, où il y avait en fait un tas de choses, comme dans ces mares que l'été laisse derrière lui et qui abritent quantité de pourritures mobiles, des gueules minuscules prêtes à déchieter tout ce qui ferait entrave à leur destin étroit.

L'émotion gagnant, on glisse peu à peu dans ces eaux si confuses vers légendes et superstitions. En Brenne, chaque pièce d'eau est la demeure d'êtres surnaturels qu'il s'agit d'éviter. Les sorciers, les *Grêieux*, fabriquent l'orage en frappant l'eau des mares. Le *Grand Bissête* est le génie des mares et des étangs : plusieurs fois grand comme un homme, ne quittant jamais l'onde, il inspire une immense terreur car il saisit l'imprudent de ses bras humides et l'entraîne au fond des eaux pour l'y dévorer. Le *Lupeux*, oiseau de mauvais augure, distrait le voyageur, le perd et le conduit pour l'y noyer encore au bord d'une eau profonde. Parmi ces récits, magnifiquement relatés par George Sand dans ses *Légendes Rustiques*, les *Laveuses de Nuit* ou *Lavandières* incarnent la plus sinistre des visions de la peur : *Autour des mares stagnantes [...] on entend durant la nuit le battoir précipité et le clapotement furieux des lavandières fantastiques [...]. Ames des mères infanticides, elles battent et tordent incessamment quelque objet qui ressemble à du linge mouillé, mais qui, vu de près, n'est qu'un cadavre d'enfant. Il faut bien se garder de les observer ou de les déranger car eussiez-vous six pieds de haut et des muscles en proportion, elles vous saisiraient, vous battraient dans l'eau et vous tordraient ni plus ni moins qu'une paire de bas*. En Sologne, en Beauce, les mares accueillent, la nuit du Sabbat de grandes réunions de sorcières et de sorciers accompagnées de cérémonies magiques. Ce sont des lieux de rencontre et de passage préférentiel entre l'homme et le surnaturel : elles marquent des fractures dans l'espace temps et dans le déroulement quotidien des activités. Avec les tourbières, elles nourrissent en partie la littérature fantastique comme chez Lovecraft.

La mort est donc là, annoncée dans l'eau sombre, l'homme y voit son destin : *j'ai fini tout de même par retrouver l'auge, au centre d'une grande mare dont la surface avait curieusement triplé en l'espace d'une année. La masse de pierre disparaissait complètement sous sa surface. Elle ne faisait plus penser, derrière le prisme transparent de l'onde, à une embarcation, mais à un tombeau, un cercueil primitif et pesant, vide de tout occupant, ou peut être, et cette pensée me donna des frissons, attendant celle ou celui qui devrait s'y coucher pour toujours*, écrit Philippe Claudel, dans *Le rapport de Brodeck* où l'eau semble contenir tous les drames. En outre, parmi les eaux immobiles qui évoquent les morts parce que les eaux mortes sont des eaux dormantes, l'eau des mares est une invitation à mourir, l'Ophélie de

Shakespeare représentant alors le symbole du suicide féminin, de la mort jeune. Dans le Cheval d'Orgueil, l'ethnologue romancier Pierre Hélias (Terre humaine, 1975) évoque tragiquement la misère bretonne du début XXe : *quelques fois, les hommes choisissaient de se pendre et il y avait toujours, dans l'appentis, une corde qui ne demandait que cela. Les femmes préféraient se noyer et il se trouvait toujours un puits dans leur cour ou une mare-lavoir au bas de leur champ.* Dans l'œuvre de Fred Vargas, mares et étangs sont également toujours associées aux crimes et au suicide : *dans les bois éternels* (2006), les mares normandes sont l'exutoire définitif à la mélancolie, dans *Sous les vents de Neptune* (2004), l'étang solognot est celui du meurtre originel qui expliquera tous les autres. Le roman scandinave, brillant et très en vogue ces dernières années, multiplie aussi crimes et morts aquatiques, notamment chez le suédois Mankell, les norvégiens Nesbo et Staalesen, le finlandais Paasilinna et l'islandais Indridason. Pour ne donner qu'un exemple, dans *L'assassin de l'agent de police* de Sjöwall et Wahlöö (1974), les précurseurs du polar suédois, c'est dans une mare tourbeuse que la femme étranglée est cachée puis découverte par des promeneurs tandis que sa main nue émerge des eaux noires. Les mares sont des mares de sang.

Les rêves de mares virent parfois au cauchemar ! Il ne faut pas pourtant se laisser abuser par la propension littéraire au malheur et au chagrin. Si amour et harmonie noircissent moins de lignes, ils n'en sont pas moins dominants. C'est en particulier ce que nous révèlent les enquêtes effectuées auprès des naturalistes et des agriculteurs briards.

La mare, l'agriculteur et l'environnementaliste.

Les difficultés de l'intégration des mares dans les politiques de protection du territoire placent l'étude des représentations et perceptions des petites zones humides au cœur des stratégies d'action, et confèrent à l'exploration de la dimension sociale un rôle déterminant pour la revalorisation de l'objet. Il s'agit donc, à partir d'une étude de terrain conduite dans la commune de Jouarre (Seine et Marne) dont les mares connaissent de manière concomitante une funeste dynamique de disparition et un indéniable regain d'intérêt, d'ériger cette dimension psychologique en outil opérant de gestion de l'espace. Les enquêtés ont été sélectionnés en fonction de leur proximité avec l'objet d'étude : les deux tiers des participants se composent d'exploitants agricoles qui possèdent une mare près de leur ferme ou dans leur exploitation ; le tiers restant est formé de personnes dont le travail est lié à l'environnement. La procédure comporte deux étapes : la passation des entretiens, guidée par des consignes identiques pour chaque enquêté, puis l'analyse de contenu thématique des discours selon des méthodes

lexicales. Au final, cinq dimensions ont été nettement isolées : les pratiques associées aux mares, les sentiments inspirés par la mare, la dimension spirituelle, la dimension relevant de la mémoire, la dimension esthétique.

La première dimension renvoie aux pratiques afférentes aux mares et appuie la construction d'une stratégie d'adhésion sociale établie sur les fonctionnalités de ces micro-zones humides. Trois champs, l'utilité rurale, les loisirs, et l'observation naturaliste peuvent être distingués. L'eau de la mare est une eau toujours utile pour l'agriculteur. Elle est récupérée pour être mélangée avec les produits phytosanitaires et sert aux traitements des céréales, collecte les précipitations tombées sur les importantes surfaces des toits, facilite la lutte contre l'incendie et l'arrosage du potager. Sans être comme hier à l'épicentre des activités domestiques ou agricoles, elle participe toujours d'une fonctionnalité rurale considérable. La mare sert encore pour la pêche, pratique concernant aussi bien les adultes que les enfants qui y trouvent de surcroît toutes les occasions de jeux liés à l'eau. La troisième pratique, l'observation, le plaisir naturaliste est aussi affirmé. Deux éléments surprennent, la force de la passion que ce milieu inspire et le sentiment de puissance à contrôler ou à infléchir le fonctionnement de l'écosystème. Le premier se concrétise par un discours d'émerveillement souvent lié à la découverte d'une espèce nouvelle ou à la fonction de refuge qui érige chaque mare en une petite arche de Noé. Le second, plus récurrent encore, traduit un besoin d'appropriation de l'espace et du temps, impossible à réaliser au contact d'écosystèmes plus vastes. *On peut voir se développer les espèces du début à la fin. C'est petit, à l'échelle temps-espace, on peut tout embrasser* : autant de propos relevés qui traduisent cet aspect.

La deuxième dimension est repérable dans les discours qui couvrent une palette de sensations qui va du bonheur au risque, du plaisir à la désolation. Chez l'herpétologue et le botaniste, l'émerveillement l'emporte. Beaucoup d'agriculteurs apprécient l'eau de la mare et regrettent de ne pas avoir assez de temps pour entretenir ce milieu si particulier. La mare est également un élément très rassurant par sa fonction protectrice en regard des incendies. Toutefois, par son agencement spatial et sa végétation, elle peut aussi inspirer une impression d'envahissement qui glisse vite vers des sentiments de désolation. Dans le même champ sensoriel, le déplaisir chez un agriculteur est concomitant au fait que l'eau est stagnante et peu profonde. C'est un facteur incitatif pour combler la mare et agrandir son champ de blé. Enfin, certains agriculteurs expriment un sentiment de risque lié à la mare, associé à des anecdotes marquantes : *un petit garçon est tombé dans la mare en hiver lors d'une glissade.*

Ainsi, l'objet mare est associé à travers l'aspect de l'eau et de la végétation à la dimension bipolaire vie-mort et à celle sauvage-naturel. La mort est en effet présente, soit implicitement lorsque la mare est très ombragée, vaseuse, organique, atterrie et renvoie à la décomposition de la matière. Soit explicitement, quand par accident ou par volonté les noyades ont douloureusement scandé la vie rurale : *deux personnes se sont jetées dedans*. Face à ce discours mortifère, on retrouve la thématique de l'eau lustrale, source de vie, de purification et de profusion biologique : on rejoint là l'émerveillement devant la prodigalité des lieux d'eau précédemment décrite. De même, telle naturaliste relie la date de création de sa mare à celle de son mariage alors qu'un céréalier affirme péremptoirement *l'eau, c'est la vie*. A côté de cette ambivalence métaphysique, une dimension spirituelle autre que celle de l'entité bipolaire mort-vie ressort des entretiens. La mare est associée au sauvage, au naturel. En effet, les personnes apprécient dans l'objet mare son état sauvage. Il semble que chez l'ensemble des enquêtés existe un désir de pouvoir admirer une nature qui s'est créée toute seule sans intervention humaine. Cette vision a deux échos distincts. D'une part, elle érige les zones humides en lieux de vraie nature, en *îlots de vie sauvage*, reliques d'une nature souillée par l'homme comme débarrassée du péché originel. D'autre part, elle confère à la mare un aspect baptismal, le simple creusement d'un trou d'eau étant suivi, sans aucune intervention anthropique, d'une apparition rapide de plantes et d'animaux. Il y a là une thématique forte, d'ailleurs largement répandue au Royaume Uni, qui pourrait être davantage exploitée pour construire une stratégie d'adhésion sociale à la création de lieux d'eau, surtout en zones péri-urbaines.

A travers les discours, une quatrième dimension insère les mares dans les lieux de mémoire. Il est frappant que la grande majorité des personnes enquêtées évoque spontanément leur enfance dès lors qu'elles discutent sur ces petits lieux d'eau. Autour des mares, ce sont ainsi tissés des liens sociaux, des constructions affectives ; elles sont *des gardiennes face à l'oubli*. Médiatrices temporelles, elles renvoient à une jeunesse lointaine, à un ordre ancien, à la présence de parents défunts et à des activités domestiques ou agricoles aujourd'hui disparues. Les notions de patrimoine individuel et collectif sont même directement avancées, beaucoup de personnes interrogées connaissant des éléments du passé de la mare auprès de laquelle ils vivent et perçoivent sa perte d'usages et son abandon comme une marque de leur propre vieillissement *cela fait partie du patrimoine, c'est dommage*. La mare représente donc pour la plupart des participants une mémoire vivante. Ainsi, construire une argumentation fondée sur la perte d'identité consécutive au comblement d'une mare paraît porteur : l'enterrer, ce serait tuer une part des propres histoire et filiation de leur propriétaire.

Enfin, une cinquième dimension symbolique de la mare la définit comme objet esthétique. La mare est appréhendée comme un espace ornemental d'où émanent des sentiments complémentaires (beauté, attrait) ou même contradictoires : c'est pas joli mais c'est original. La recherche de la rareté se retrouve chez le botaniste, l'herpétologue et le garde forestier ainsi que chez une jeune fille de 19 ans fille d'agriculteur qui voit dans la mare un élément sortant de l'ordinaire agricole : les mares, c'est un petit peu une pierre précieuse c'est un peu si on tombait sur une zone à orchidées bien spéciales, en se disant chouette quelque chose enfin de rare. Sur le plan paysager, il est indéniable qu'on lui sait gré de rompre la monotonie des labours. Il y a là également un thème porteur pour les réflexions paysagistes.

Ces cinq dimensions nettement individualisées s'agrègent autour de la notion de rupture. Rupture paysagère quand la mare ponctue l'uniformité des openfields, rupture temporelle quand elle renvoie à l'enfance ou encore, à travers sa fonction patrimoniale, à des pratiques anciennes, rupture plus essentielle encore dans l'ambivalence métaphysique repérée. Ces ruptures, on l'a vu, sont celles reprises et véhiculées par les œuvres romanesques. De même, sans que l'on puisse trop s'attarder sur ce thème, ces petites zones humides possèdent une force comique indéniable. Du curé terminant, éméché, sa course pastorale dans l'eau de la mare de ferme aux soirs d'amitié et de beuverie, qui voient tels compères garer leur véhicule en plein cœur du borbier, de l'enfant qui glisse, au crapaud que l'on insère dans un drap, la mare est féconde en anecdotes cocasses que l'on aime à évoquer. Démarche aussi présente dans la littérature et notamment chez le bulgare Yordan Raditchkov, dans ses récits de Tcherkaski (*Esprit des Péninsules*, 1994) : *un tzigane avait plusieurs enfants. Ils étaient aussi noirs que le diable et aussi sales que lui. Un jour, les petits Tsiganes se ruèrent dans une mare, ils se mirent à jouer et à se vautrer dedans ; ils devinrent plus noirs que le diable et plus sales que lui. Le vieux Tzigane sortit devant la tente, il vit ses enfants noirs et sales qui s'ébattaient dans la mare et s'écria, tout attendri : mes petits cygnes !*

L'autre enseignement principal de cette démarche réside dans la nette différenciation sociale des perceptions et représentations afférentes aux mares, agriculteurs et environnementalistes n'ayant guère de visions communes. Les pratiques les plus citées par les professionnels de la nature sont celles d'observer et de créer la mare. Les agriculteurs évoquent eux l'utilisation technique de l'eau pour les travaux des champs, la fonction de vivier et les loisirs autour de la mare (pêche). Parmi les sentiments les plus fréquemment mentionnés, le bonheur associé au plaisir de la contemplation de la mare et des animaux qui s'y réfugient se retrouvent un peu plus chez les environnementalistes portés intuitivement vers l'observation des

phénomènes de la nature. En revanche, le sentiment de risque associé à la mare est très présent chez les exploitants agricoles alors qu'il n'apparaît guère chez les naturalistes. En effet, l'agriculteur connaît l'impétuosité de la nature et sait que chaque élément, aussi beau soit-il, peut être dangereux. Quand ils évoquent leurs souvenirs, les agriculteurs se réfèrent très souvent aux usages anciens de la mare (abreuvoir pour les bêtes, lavoir) et aux relents d'enfance qui s'y rattachent, évocations rares chez les environnementalistes. Résidant pour la plupart depuis 30 ans au moins dans leur exploitation, les agriculteurs se sont forgés une mémoire collective à l'eau de la mare.

Ainsi, cette différenciation permet la construction d'un discours ciblé d'adhésion sociale à la protection des mares. Il apparaît particulièrement fécond chez les agriculteurs qui, pour l'essentiel encore, sont les gestionnaires de ces lieux d'eau. Une réaffirmation des fonctionnalités rurales, paysagères et surtout identitaires est garante de la pérennité de l'objet. La construction d'un tel argumentaire est d'autant plus urgente que ces valeurs sont souvent mal identifiées par le monde agricole et que perdure la dépréciation psycho-sociale des mares.

A vue d'œil !

L'eau est ainsi le regard de la terre, son appareil à regarder le temps

Paul Claudel,
L'oiseau noir dans le soleil levant

Maintenant observées, scrutées, disséquées au laser même, les mares apparaissent comme des perles d'eau, des îlots de biodiversité et des lieux de mémoire. Elles composent donc un patrimoine, pris dans son double sens culturel et naturel, d'autant plus essentiel qu'il est discret et menacé. Il reste donc à intégrer ces petits lieux d'eau à ce puissant moteur de la reconnaissance publique, la patrimonialisation, qui répond à une actuelle volonté collective de recherche du lien social, de bien être, et qui traduit sans conteste l'émergence de nouveaux espaces sociaux revendiqués par le discours politique. Quatre raisons principales légitiment la redécouverte et la sauvegarde de ce petit patrimoine de l'eau. Culturelles et sociales, ces motivations relèvent de l'identité locale et du sentiment d'appartenance, moteur de la citoyenneté et de la solidarité ; pédagogiques, elles en appellent à l'exemplarité de la preuve *in situ* ; touristiques et économiques, elles nourrissent enfin le marketing spatial et favorisent l'emploi. Pourtant, l'enthousiasme des discours politiques, toujours vibrants quand il s'agit d'histoire et de tradition, contraste avec les difficultés concrètes de sa préservation. Très dispersé, souvent méconnu, le petit patrimoine de l'eau attend d'être replacé dans un territoire, à qui il donne du sens, par une approche globale et concertée, tandis que les actions s'organisent encore trop souvent autour d'un élément architectural particulier (défense des lavoirs, par exemple). À cet égard, le rôle des Pays est tout à fait primordial car, espaces de projet, ils mettent en œuvre à une échelle humaine des actions intégrées de valorisation spatiale.

En milieu rural, souvent devenu péri-urbain, les mares doivent ainsi être au cœur des préoccupations patrimoniales. Sur un plan historique, elles appartiennent au petit patrimoine rural, dont s'occupe la Fondation du Patrimoine créée en 1996, qui représente l'ensemble des

édifices (500 000 environs en France métropolitaine) n'étant ni classés ni inscrits au titre des monuments historiques par la loi du 31 août 1913. Le patrimoine rural non protégé, défini par l'article 8 du décret n° 2005-837 du 20 juillet 2005, est donc composé *des édifices publics ou privés qui présentent un intérêt du point de vue de la mémoire attachée au cadre bâti des territoires ruraux ou de la préservation de savoir faire, ou qui abritent des objets ou décors protégés au titre des monuments historiques, situés dans des communes rurales et des zones urbaines de faible densité*. Il s'agit notamment des chapelles, calvaires, églises, fermes et, bien sûr, de tout ce que l'on regroupe sous le vocable du petit patrimoine de l'eau : les moulins, les puits, les fontaines, les lavoirs, les mares construites (mare-abreuvoir notamment), les passerelles et petits ponts. Par extension, ce petit patrimoine aquatique rassemble aussi l'ensemble des outils, des techniques et des équipements associés à la valorisation des zones humides. Matériel de pêche et de pisciculture, ustensiles de lavage du linge, outils du tourbier et du vannier, barques, écluses, pompes, bondes d'étang, huttes, abris et cabanes... accèdent ainsi à la reconnaissance publique. Sur un plan biologique, la présence de milieux et d'espèces inscrits sur les annexes 1 et 2 de la Directive Habitats rentrant dans Natura 2000, la grande fréquence d'espèces animales et végétales protégées aux niveaux régional ou national, concourent grandement à la préservation de ces pièces d'eau.

C'est pourtant à chacun, au pas de sa porte, d'encourager la création, de créer, de creuser soi-même, petits trous d'eau et grands bassins et d'y regarder, comme jadis le démiurge, la vie s'y développer. En plein centre-ville, au sein de pelouses tondues ceinturant des pavillons, *a fortiori* dans des secteurs ruraux moins artificialisés, la magie de la vie toujours s'opère, et elle y est phénoménale ! Plusieurs dizaines d'espèces végétales et animales s'installent en peu de temps, pépiements répondent aux chants des grenouilles tandis que fleurissent renoncules et iris. Quoi de plus apaisant que de s'asseoir alors, près de cet œil d'eau qui nous contemple, pétillant !

Le programme ValMares s'inscrit en droit-fil de 15 ans de recherches sur les mares conduites en région Centre. Dès les années 1990, les Amis du Muséum d'Histoire Naturelle de Chartres lancent un projet d'étude sur l'écologie des mares, qui se concrétise en 1995 par un colloque consacré aux mares, organisé par Bertrand Sajaloli de l'université d'Orléans (édition de l'ouvrage « Radioscopie des mares » chez L'Harmattan). Dans la foulée, le Programme National de Recherches sur les Zones Humides, diligenté par l'État, retient le projet « Les mares, des potentialités environnementales à revaloriser », dirigé par ce même chercheur, qui verra de 1997 à 2001 plus de cinquante scientifiques confirmés et étudiants travailler en France et en région Centre. Enfin, de 2002 à 2007, le Pôle-relais Mares et Mouillères de France, tout nouvellement créé, est chargé par le Ministère de l'Environnement de promouvoir la défense des mares et des petites zones humides en France, toujours sous la conduite de B. Sajaloli. Antenne du pôle-relais « Mares et Mouillères de France », Nature Centre, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Centre, est alors fortement impliquée, en particulier sur les aspects de sensibilisation des citoyens.

Les résultats présentés dans cet ouvrage proviennent essentiellement de ces actions de recherches, et notamment du PNRZH « Mares » qui a donné lieu à une quarantaine de publications scientifiques.

Le programme ValMares, conduit par Loiret Nature Environnement depuis 2008, poursuit cette dynamique de recherche en faveur des petits lieux d'eau. Les conclusions à venir de ce programme pourront être sensiblement différentes de celles du PNRZH « Mares », compte tenu de la diversité des approches et des terrains d'étude.

Remerciements

Le programme ValMares est coordonné par Loiret Nature Environnement avec le soutien de :

Programme européen LEADER



DREAL Centre



Région Centre



Agence de l'eau Loire-Bretagne



Université d'Orléans



Table des matières

Avant-propos	
D. PAPET, R. WYNS, E. CHEVALIER	5
La mare, l'oeil du paysage	
B. SAJALOLI	7
Ouvrir l'oeil	
B. SAJALOLI	9
Origine du monde	
S. ROCHER	19
Histoire de l'oeil	
B. SAJALOLI	29
Collectif ValMares	
Fleurs de mares	
C. SURAND	38
Perles	
J.C. PICARD	40
Surfaces	
A. FONTAINE	42
Ménisques	
S. PENGAM	44
Martificielles	
E. CHEVALIER	46
Heures d'hiver	
A. PORTHAULT.....	48

Le fond de l'oeil	
B. SAJALOLI	51
Collectif ValMares	
L'oeil miroir	
O. CHAPUIS	62
Entre deux eaux	
C. ARNAUD	64
Vieille mare...	
D. NAVET	66
Imaginaire	
M. LABOUR	
C. DUBOIS, L. ESCUER, 6ème 5, Collège Sainte Croix Saint Euverte.....	68
Lit de l'aube	
F. COLLIN	70
Impressionnismes	
A. BROSSET	72
Se rincer l'oeil	
B. SAJALOLI	75
A vue d'oeil	
B. SAJALOLI	85
Remerciements	89